

±

(N° 3.)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

SESSION DE 1850—1851.

SITUATION GÉNÉRALE

DU

TRÉSOR PUBLIC,

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1850,

Déposée par M. le Ministre des Finances.



BRUXELLES,

M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE,

RUE DE L'ORANGERIE, N° 16.

1850.

SITUATION GÉNÉRALE

DU TRÉSOR PUBLIC, AU 1^{er} SEPTEMBRE 1850,

DÉPOSÉE PAR M. LE MINISTRE DES FINANCES.

Messieurs,

J'ai l'honneur de présenter à la Chambre l'exposé de la situation financière de pays, établie à la date du 1^{er} septembre 1850.

L'exposé de l'année dernière révélait un découvert de fr. 55,195,546 07 c^t, se décomposant de la manière suivante :

La gestion financière antérieure à 1847 présentait une insuffisance de res-	
sources de	fr. 26,122,196 20
L'exercice 1848, une insuffisance de	9,258,010 81
	Fr. 55,580,207 01
L'exercice 1849 offrait, par contre, un boni de	184,660 94
Ainsi la somme ci-dessus de	fr. 55,195,546 17

Le Gouvernement, pour subvenir à ce découvert, a fait usage, savoir :

De la somme réservée au trésor sur les fonds de la dotation de l'amortissement des emprunts de 86,940,000 francs et de fr. 28,621,718 40 c^t, à 5 p. %, autorisés par les lois des 26 juin 1840 et 29 septembre 1842, qui, en conformité des stipulations des contrats passés avec les bailleurs, n'ont pas été employés au rachat de la dette ou ne le seraient pas à l'avenir; cette somme s'élève à . . . fr. 5,798,552 70

De l'émission supplémentaire de billets de banque de la Société générale, autorisée par l'art. 7 de la loi du 22 mai 1848, jusqu'à concurrence de . . . fr. 12,000,000 »

De la faculté accordée par l'art. 3 de la loi du 30 décembre 1849, fixant le Budget des Voies et Moyens de l'exercice 1850, d'émettre et de tenir en circulation des bons du trésor pour une somme de 15,000,000 »

ENSEMBLE. fr. 52,798,552 70

Telle était, Messieurs, suivant les prévisions établies dans l'exposé financier publié le 1^{er} septembre 1849, la situation du trésor au 1^{er} janvier 1850.

Trois exercices se trouvaient alors en cours d'exécution, savoir : les exercices 1847, 1848 et 1849.

EXERCICES CLOS ANTÉRIEURS A 1848.

Les exercices antérieurs à 1847 étaient clos et présentaient, dans leur ensemble, un découvert de fr. 28,980,889 56 c^s, qui se trouve actuellement réduit à fr. 28,895,528 12 c^s, par suite d'une régularisation proposée dans le projet de loi du règlement définitif de l'exercice 1845.

L'exercice 1847, arrivé également au terme de sa clôture depuis le 31 décembre 1849, vient ajouter à ce découvert, au lieu de fr. 15,501,506 84 c^s, le chiffre de fr. 14,044,511 15 c^s, augmentation de déficit qui résulte principalement de la moins-value sur les revenus probables, ce qui nous met en présence d'un déficit sur tous ces exercices définitivement clos, de fr. 42,957,859 27

Ce découvert s'atténue de la partie du produit des emprunts décrétés par les lois des 26 février et 6 mai 1848, qui a été affectée à des dépenses appartenant à cette gestion et auxquelles il avait d'abord été pourvu par des émissions de bons du trésor, ci. 16,560,000 »

De manière que le déficit actuel des exercices antérieurs à 1848 se trouve réduit à fr. 26,577,859 27

Les résultats des exercices 1848 et 1849, encore en cours d'exécution, mais dont la clôture a lieu à l'époque très-prochaine du 31 octobre 1850, d'après la nouvelle loi sur la comptabilité publique, venaient compléter cette situation.

Voici les résultats que nous offrent actuellement ces deux exercices.

EXERCICE 1848.

Après avoir distrait du produit des emprunts autorisés pendant cet exercice, une somme de 16,560,000 francs pour l'appliquer à la gestion antérieure, le déficit de l'exercice 1848 semblait devoir être de fr. 9,258,010 81

Il est augmenté de fr. 1,068,785 85 c^s, par suite d'une nouvelle diminution constatée sur la recette, la moins-value sur les prévisions de produits qui, au 1^{er} septembre 1849, était de fr. 9,455,418 97 c^s, s'élevant aujourd'hui à fr. 10,502,202 82 c^s, ci pour cette différence. fr. 1,068,785 85

En déduisant, par suite des annulations votées sur les crédits, la somme de. fr. 29,588 42

il reste une augmentation de. 1,059,595 45

Le déficit s'élèverait ainsi actuellement à. 10,297,406 24

Mais les règles de la comptabilité exigent le transfert à l'exercice 1850 de la partie des crédits pour des services spéciaux qui n'était pas consommée au 31 décembre 1849, ci. 2,769,441 56

En sorte que le découvert de l'exercice 1848 ne sera, en définitive, que de fr. 7,527,964 88

EXERCICE 1849.

L'exercice 1849 devait nous offrir, d'après l'exposé du 1^{er} septembre 1849, un excédant de ressources de. fr. 184,660 94

Des crédits supplémentaires ont été votés depuis, jusqu'à concurrence d'une somme de. fr. 1,151,058 85

Cet accroissement de dépenses s'atténue de l'augmentation constatée sur la recette, la moins-value sur les prévisions de produits qui, précédemment, s'élevait à fr. 2,274,954 97 c³, ne devant plus être que de fr. 1,762,242 14 c³, ci. 512,712 85

Reste une diminution d'actif de. 658,546 02

Cet exercice présenterait aujourd'hui une insuffisance de fr. 455,685 08

Mais, pour les motifs que l'on a déjà exprimés plus haut, l'on a dû transférer à l'exercice 1850 la partie des crédits pour des services spéciaux, laquelle n'était pas consommée au 31 décembre 1849, ci. fr. 651,727 08

En retranchant de ces dépenses les ressources spéciales dont le transfert a été opéré en même temps et pour les mêmes causes, ci. 85,159 45

L'augmentation d'actif résultant de ces transferts est de fr. 566,587 65

De manière qu'au point de vue de la comptabilité, la situation de l'exercice 1849 se résume finalement en un boni de. fr. 112,902 55

EXERCICE 1850.

Quant à l'exercice 1850, dont la moitié est à peine dépassée, il serait difficile d'en apprécier dès à présent la situation définitive.

Voici d'ailleurs les résultats que cet exercice paraît devoir présenter :

Les évaluations de recettes, d'après la loi du Budget, s'élèvent à. fr. 115,910,820 »

Le Budget des Dépenses, d'après son vote primitif, est de. 114,677,172 09

Excédant de recettes. fr. 1,255,647 91

Ces prévisions premières ont été modifiées depuis, savoir :

POUR LA RECETTE.

Augmentation portée au Budget des Voies et Moyens, en vertu de la loi du 19 avril 1850, qui alloue au Département de la Justice des crédits supplémentaires affectés à la fabrication des toiles destinées à l'exportation, savoir :

A l'exercice 1849 fr. 500,000 »

— 1850 1,500,000 »

ENSEMBLE. fr. 2,000,000 »

Plus-value sur les recettes, d'après les revenus probables. 72,205 57

A REPORTER. fr. 2,072,205 57 1,255,647 91

REPORT. fr. 2,072,205 57 1,233,647 91

POUR LA DÉPENSE.

Crédit au Département de la Justice (loi du 19 avril 1850)	fr. 1,800,000 »
Crédit au Département des Affaires Étrangères (loi du 2 janvier 1850)	78,000 »
Crédit supplémentaire au Département de l'Intérieur (loi du 21 juin 1849)	500,000 »
Crédit supplémentaire au même Département (loi du 4 juin 1850)	151,560 05
Crédit supplémentaire au même Département (loi du 4 juin 1850)	15,260 59
Crédit supplémentaire au Département des Travaux publics (loi du 4 juin 1850)	250,000 »
Crédit supplémentaire au même Département (loi du 4 juin 1850)	79,200 »
Crédit supplémentaire au Département des Finances (loi du 6 juin 1850)	46,600 »
Crédit supplémentaire pour Remboursements et Non-Valeurs (loi du 6 juin 1850)	106,465 31

TOTAL des crédits supplémentaires . . fr. 2,727,085 75

Crédit spécial alloué au Département de l'Intérieur, par la loi du 4 juin 1850, pour travaux d'amélioration de la voirie vicinale et travaux d'assainissement dans les villes et communes . . 450,000 »

Crédits spéciaux alloués au Département des Travaux publics, savoir : par la loi du 4 juin 1850, pour le canal latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc. . . 590,000 »

Par la loi du 4 juin 1850, pour le canal de Zelzaete à la mer du Nord, entre S'-Laurent et Damme 150,000 »

Par la loi du 4 juin 1850, pour le canal de Deynze à Schipdonck 550,000 »

TOTAL des augmentations de dépenses . . 4,227,085 75

dont il faut retrancher pour les économies que l'on espère réaliser sur les dépenses ordinaires . 1,000,000 »

RESTE pour les dépenses supplémentaires. . . . 5,227,085 75

Les modifications que l'on vient de signaler se résument en une diminution d'actif de. 1,154,878 16

En sorte que l'exercice ne devrait plus présenter, d'après les ressources et les besoins qui lui sont propres, qu'un boni de fr. 78,769 75

A REPORTER. fr. 78,769 75

REPORT. fr. 78,769 75

Mais les règles de la comptabilité exigeant que l'on comprenne dans ses résultats, savoir :

D'une part,

Les crédits pour des services spéciaux non dépensés sur les exercices antérieurs, à l'époque du 31 décembre 1849, et s'élevant :

Pour l'exercice 1847, à	fr. 570,537 89
— 1848, à	2,769,441 56
— 1849, à	651,727 08

TOTAL des crédits spéciaux reportés desdits exercices . . 5,791,526 55

Et d'autre part,

La somme libre, à la même date, sur les ressources portées en recette à l'exercice 1849, avec une affectation spéciale, ci . . 85,159 45

L'exercice 1850 reçoit ainsi un accroissement de charges à concurrence de . 5,706,586 88

qui, au lieu du boni qu'il présentait d'abord, lui occasionne un déficit de . fr. 5,627,617 15

RÉSUMÉ.

En résumé, la gestion financière antérieure à 1848 présente, quant aux recettes et aux dépenses ordinaires et extraordinaires, d'après les faits actuels et définitifs, un déficit de fr. 26,577,859 27

L'exercice 1848 se solde par une insuffisance de 7,527,964 88

— 1850 — — 5,627,617 15

fr. 37,755,421 28

L'exercice 1849 nous offre, par contre, un boni de 112,902 55

Le découvert au 1^{er} janvier 1851 serait ainsi de fr. 57,620,518 75

Mais comme l'on a réalisé en 1850, par la vente d'un million de capital de la dette à 2 1/2 %, faisant partie des valeurs dont parle la loi du 20 juin 1849, une somme de 507,065 19

Ce découvert n'est en réalité que de fr. 57,115,455 54

En comparant cette situation avec celle qui a été établie au 1^{er} septembre 1849, laquelle accusait un découvert de 55,195,546 07

Le découvert s'est donc accru de fr. 1,917,909 47

Ce résultat trouve sa justification dans les opérations de comptabilité présentées par les tableaux publiés ci-après.

Les tableaux n^{os} 2, 3 et 4 renferment tous les détails relatifs aux recettes, en indiquant les produits qui ont été supérieurs aux prévisions ou qui sont restés au-dessous de celles-ci.

Les tableaux 5, 6, 7 et 8 présentent, par département et service et par fonds spécial, les dépenses autorisées, celles faites et restant à faire et celles qui sont l'objet de transferts à un autre exercice.

L'on doit faire remarquer ici que l'on n'a pas joint à ces derniers tableaux, comme par le passé, les développements des Budgets de dépenses ordinaires des exercices en cours d'exécution; l'on a pensé pouvoir les supprimer, attendu que la présente situation financière n'est pas établie, pour ces exercices, sur les faits accomplis au moment de sa publication, mais bien sur les résultats prévus

à l'époque de leur clôture, et que la situation des dépenses, par chapitres et articles des Budgets, doit d'ailleurs être produite dans le compte annuel de l'administration des finances.

Le Gouvernement étant tenu, aux termes de l'art. 27 de la loi du 5 mai 1850, qui institue une banque nationale, de rembourser les 12 millions de billets de banque émis pour faciliter les services du trésor, en vertu de l'art. 7 de la loi du 22 mai 1848, il ne restera à sa disposition, pour atténuer le découvert que nous révèle la situation actuelle, ci fr. 57,115,455 54

Que la réserve sur les fonds de la dotation de l'amortissement des emprunts de 87,940,000 francs et de fr. 28,621,718 40 c^s, autorisés par les lois du 26 juin 1840 et du 29 septembre 1842, qui, en conformité des stipulations des contrats passés avec les bailleurs, n'a pas été employée au rachat de la dette publique, ci 5,788,156 42

En sorte qu'il y aura lieu de pourvoir à une insuffisance de. fr. 51,525,299 12

Cette insuffisance ne peut être couverte que par une émission de bons du trésor, qui se réduira successivement dans la proportion des sommes à provenir de la vente des valeurs dont la réalisation est autorisée par la loi du 20 juin 1849.

Ces valeurs consistent en 15,458 obligations de l'emprunt de 30 millions, à 4 p. %, que nous sommes autorisés à aliéner au taux de 80 p. %, devant produire ainsi un capital effectif de 10,750,000 francs, et en une inscription nominative au capital de 10,980,000 francs, à l'intérêt de 2 1/2, dont la vente, à 50 p. %, nous donnera un capital effectif de 5,490,000 francs.

Cette dernière valeur s'élevait, au 1^{er} septembre 1849, au capital nominal de 11,980,000 francs; mais depuis, il en a été réalisé un million, dont le produit effectif de fr. 507,065 19, est porté en recette à l'exercice 1850.

Les ressources que la vente de ces capitaux procurera au trésor réduiront la Dette flottante à une somme de 15 millions.

Le trésor possède, en outre, 1^o 4,000 actions du chemin de fer rhénan; 2^o le droit de procéder à la vente de biens domaniaux autorisée par la loi du 5 février 1845, vente à laquelle les événements politiques ont fait surseoir. L'art. 2 de cette loi porte :

« Il sera procédé, dans un terme de 10 ans, à l'aliénation de biens domaniaux, jusqu'à concurrence d'une somme de dix millions.

» Cette vente sera réglée par une loi; les fonds à en provenir seront employés à l'amortissement de la Dette publique. »

Les ventes qui ont été réglées ensuite de cette dernière disposition, sont celles qui suivent :

Loi du 17 avril 1845, valeur	fr.	1,056,485	»
— 18 juillet 1846, —		1,001,610	»
— 16 mai 1847, —		1,004,000	»
— 25 mai 1848, —		1,096,500	»
— 6 juin 1850, —		1,266,974	»
Évaluation totale de.		fr.	5,425,569

Les produits recouvrés du chef des ventes faites s'élèvent comme suit :

Recette portée à l'exercice 1845	fr.	491,530	76
— — 1846		504,476	30
— — 1847		454,602	79
— — 1848		278,486	92
— — 1849		326,706	05
Recette présumée à l'exerc. 1850		900,000	»
			2,955,802 80

Reste à réaliser par les ventes déjà autorisées par la loi, mais qui n'ont pas encore été effectuées. fr. 2,469,766 20

Cette valeur de fr. 2,469,766 20 c^s offre ainsi éventuellement une nouvelle ressource destinée à réduire d'une somme égale le découvert du trésor.

L'année dernière, nous avons publié à la suite du tableau, dans lequel se trouvent présentés séparément les résultats de l'exécution de tous les Budgets votés à partir de 1850, le relevé des recettes et des dépenses extraordinaires comprises dans ces résultats.

Les mêmes renseignements sont joints à la présente situation; ils font l'objet des tableaux n^{os} 9, 10 et 11. Outre que l'on y a ajouté les faits nouveaux constatés dans le cours de l'année qui s'est écoulée, on les a complétés autant que possible par de nouvelles recherches. Les recettes et les dépenses extraordinaires y sont maintenant présentées de manière à pouvoir en apprécier l'importance par objet de même nature.

Voici les résultats que présente le nouvel aperçu que nous avons fait dresser des recettes et dépenses extraordinaires, compris dans les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1850.

Recette	498,951,991 77
Dépense	496,457,552 82
Excédant de recettes. fr.	2,514,658 95

Il résulterait ainsi des faits reconnus jusqu'à présent que les ressources extraordinaires ont contribué aux besoins ordinaires pour une somme de plus de deux millions et demi.

DETTE CONSTITUÉE.

Après avoir résumé la situation financière, il me reste à vous parler de la situation de la dette qui grève le pays, et dont nous croyons devoir vous donner un aperçu sommaire, ainsi que nous l'avons fait à pareille époque de l'année dernière.

La dette constituée se divise en deux catégories, savoir :

En dette ordinaire,
En dette extraordinaire.

La *dette ordinaire* prend son origine des charges résultant des traités avec le Gouvernement du royaume des Pays-Bas, de la cession de divers immeubles par la ville de Bruxelles, ainsi que des dépenses extraordinaires pour l'organisation du pays, en 1850, 1851 et 1852.

Les intérêts à payer annuellement s'élèvent à une somme de fr. 14,952,814 22 c^s; la dotation pour l'amortissement à fr. 1,542,956 52 c^s, et les frais annuels à 54,580 francs.

La *Dette extraordinaire* dérive des emprunts contractés, afin de couvrir les dépenses votées pour les travaux d'utilité publique.

Il n'est pas inutile de faire remarquer ici qu'une partie du produit des emprunts a suppléé à l'insuffisance de recettes ordinaires; le chiffre en est indiqué plus haut.

Les intérêts à payer du chef de cette dette s'élèvent à une somme de fr. 10,441,565 92 c^s; la dotation de l'amortissement est de fr. 2,075, 157 18 c^s, et les frais annuels sont de 214,120 francs.

Le capital primitif de toute la dette, tant ordinaire qu'extraordinaire, est
de fr. 811,520,982 14
L'amortissement opéré est de 199,528,620 89

Il reste donc une dette à amortir de fr. 611,992,561 25

Ce chiffre, comparé à celui que présentait la situation au 1^{er} septembre 1849,
qui est de 615,541,917 25

accuse une diminution de dette d'un capital nominal de fr. 3,549,556 »

L'État n° 12 ci-après renferme tous les détails des deux catégories de dette.

Le Ministre des Finances,
FRÈRE-ORBAN.

(¹)

SITUATION GÉNÉRALE

DU TRÉSOR PUBLIC

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1850.



COMPTES DES			
EXERCICES.	ÉVALUATION des revenus ordinaires.	ÉVALUATION des revenus extraordinaires.	TOTAL.
1848. Ressources ordinaires	117,902,250 »	»	117,902,250 »
— — extraordinaires.	»	965,916 91	965,916 91
— Emprunts décrets	»	37,768,000 »	37,768,000 »
1849. Ressources ordinaires.	115,897,020 »	»	115,897,020 »
— — extraordinaires.	»	924,300 06	924,300 06
1850. Ressources ordinaires	117,010,820 »	»	117,010,820 »
— — extraordinaires.	»	1,492,202 04	1,492,202 04
	350,810,000 »	41,150,419 01	391,960,500 61

du trésor au 1^{er} septembre 1850.

REVENUS.

REVENUS EFFECTIFS.						DIFFÉRENCE	
VERSEMENTS FAITS				RESTE à RECOURVER.	MONTANT GÉNÉRAL des Revenus probables.	EN PLUS de L'ÉVALUATION.	EN MOINS de L'ÉVALUATION.
EN 1848.	EN 1849.	EN 1850, au 31 août.	TOTAL.				
105,725,168 84	4,558,766 98	170,910 27	108,461,846 09	213,593 07	108,075,439 10	"	9,226,810 84
444,403 83	"	"	444,403 83	"	444,403 83	"	521,513 08
50,558,051 65	656,060 45	"	57,014,121 10	"	57,014,121 10	"	753,878 90
"	107,877,714 18	5,198,476 88	113,076,191 06	1,651,880 77	114,708,071 85	"	1,188,948 17
"	240,003 91	102,002 18	351,006 09	"	351,006 09	"	575,295 97
"	"	71,507,206 59	71,507,206 59	45,675,819 18	117,083,025 57	72,205 57	"
"	"	652,515 55	652,515 55	859,887 11	1,402,202 04	"	"
140,525,024 52	115,541,554 52	77,659,911 25	551,507,090 09	48,261,180 15	579,768,270 22	72,205 57	12,264,444 06
Excédant des évaluations sur les recettes. fr.						12,102,259 59	

Suite de l'ÉTAT GÉNÉRAL de la situation

COMPTÉ DES			
EXERCICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF.	AUGMENTATIONS faites PAR DES LOIS SPÉCIALES.	TOTAL.
1848. Budget ordinaire	118,193,870 65	13,208,567 04	131,402,438 99
— — extraordinaire (Crédits spéciaux)	"	8,105,572 50	8,105,572 50
— — Transfert du Budget extraordinaire de 1845.	"	793,918 18	793,918 18
1849. Budget ordinaire	111,653,105 81	3,366,093 66	114,999,197 47
— — extraordinaire (Crédits spéciaux)	"	251,841 40	251,841 40
— — Transfert du Budget extraordinaire de 1846.	"	605,153 41	605,153 41
1850. Budget ordinaire	114,677,172 00	2,727,083 75	117,404,255 82
— — extraordinaire (Crédits spéciaux)	"	1,500,000 "	1,500,000 "
— Transfert du Budget extraordinaire de 1847	"	370,357 80	370,357 80
— — — de 1848	"	2,769,441 50	2,769,441 50
— — — de 1849	"	651,727 08	651,727 08
	344,504,146 55	34,439,750 94	378,943,886 49

RÉSULTAT

Les Budgets généraux des dépenses des exercices en cours d'exécution de 1848, 1849 et 1850, s'élèvent à

L'on présume que, lors de la clôture de ces exercices, il y aura lieu de retrancher de cette

1° Une économie sur les crédits alloués aux Ministres pour l'exercice 1848 de.
 2° — — — — — 1849 de.
 2° — — — — — 1850 de.

Les recouvrements faits et à faire sur les Budgets des Voies et Moyens des mêmes exercices montent à

Les exercices antérieurs à la gestion ci-dessus offrent les résultats ci-après, Savoir :

Exercices 1850 à 1845, d'après leur règlement définitif, une insuffisance de ressources de.
 — 1845, d'après son projet de règlement, une insuffisance de
 — 1846, suivant le compte définitif rendu, une insuffisance de
 — 1847, suivant le projet de compte définitif, une insuffisance de

Par contre, l'exercice 1844 se solde, d'après son projet de règlement, par un boni de

Reste une insuffisance sur ces quatre derniers exercices de

Déficit sur l'ensemble des exercices antérieurs à 1848.

La situation du trésor à l'époque du 1^{er} septembre 1850 accuse, en définitive, un découvert de

du trésor au 1^{er} septembre 1850.

DÉPENSES.

DÉPENSES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR				RESTE DISPONIBLE sur LES CRÉDITS au 1 ^{er} septembre 1850.	Observations.
EN 1848.	EN 1849.	EN 1850, au 31 août.	TOTAL.		
82,184,475 58	58,958,975 45	1,215,081 51	122,550,552 54	9,043,905 75	
4,239,084 91	5,866,487 50	"	8,105,572 50	"	
783,135 79	5,784 59	"	793,918 18	"	
"	87,123,091 86	10,004,455 52	106,218,447 58	8,780,750 00	
"	251,841 49	"	251,841 49	"	
"	695,156 41	"	695,156 41	"	
"	"	40,637,050 29	40,637,050 29	67,767,210 53	
"	"	282,176 59	282,176 59	1,217,825 61	
"	"	163,558 26	163,558 26	203,909 65	
"	"	1,299,175 06	1,299,175 06	1,470,263 50	
"	"	501,056 85	501,056 85	150,600 25	
87,211,694 28	150,002,217 19	72,190,520 86	209,504,232 55	88,659,654 16	

GÉNÉRAL.

..... fr. 578,943,886 40
 somme, Savoir :

..... fr. 3,000,000 " }
 1,000,000 " } 5,000,000 "
 1,000,000 " }

Restera pour les dépenses. . . fr. 575,943,886 40
 379,768,270 22

Excédant de ressources sur les Budgets en cours d'exécution. . . 5,824,585 73

..... fr. 19,298,025 72
 4,555,507 02
 8,688,955 02
 14,044,311 15

Ensemble. . . 27,266,664 99
 3,624,851 44

..... 25,641,815 55

..... 42,937,839 27

..... fr. 37,113,455 54

(6)

ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES

DE L'EXERCICE 1848,

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1850.

DÉNOMINATION DES REVENUS.	ÉVALUATION des REVENUS.
IMPÔTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, CADASTRE, DOUANES ET ACCISES.	
Foncier	18,359,750 "
Personnel	9,200,400 "
Patentes	3,096,500 "
Redevances sur les mines	180,180 "
Douanes	11,577,000 "
Droits de consommation sur les boissons distillées	920,000 "
Sel	4,800,000 "
Vins étrangers	2,000,000 "
Eau-de-vie étrangère	200,000 "
— indigène	3,500,000 "
Bières et vinaigres	6,500,000 "
Sucres	3,000,000 "
Timbres collectifs sur les quittances	5,000 "
— sur les permis de circulation	1,000 "
Droits de marque des matières d'or et d'argent	140,000 "
— d'entrepôt, y compris ceux de l'entrepôt d'Anvers	190,000 "
Recettes extraordinaires et accidentelles	10,000 "
Bons du trésor.	"
{ Restitution de $\frac{1}{4}$ p. % de bonification	"
{ Intérêts échus	"
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET FORÊTS.	
Enregistrement	10,000,000 "
Greffes	300,000 "
Hypothèques	1,700,000 "
Successions	5,000,000 "
Timbres	5,000,000 "
Amendes	150,000 "
Indemnités payées par les miliciens, pour remplacement et pour décharge de la responsabilité de remplacement	70,000 "
Amendes en matière de simple police, civile, correctionnelle, etc.	140,000 "
Produits des examens	70,000 "
— des brevets d'invention	20,000 "
— des diplômes des artistes vétérinaires	100 "
PÉAGES.	
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET FORÊTS.	
Produits des canaux et rivières appartenant au domaine, droits d'écluse, ponts, navigation	875,000 "
— de la Sambre canalisée	700,000 "
— du canal de Charleroy	1,525,000 "
— de Mons à Condé	110,000 "
— des droits de bacs et passages d'eau	90,000 "
— des barrières sur les routes de 1 ^{re} et de 2 ^{me} classe	2,000,000 "
A REPORTER.	90,020,950 "

recettes de l'exercice 1848, au 1^{er} septembre 1850.

VERSEMENTS FAITS				RESTE ↓ RECOURIR.	DROITS CONSTATÉS.	DIFFÉRENCE	
EN 1848.	EN 1849.	EN 1850.	TOTAL.			EN PLUS de L'ÉVALUATION.	EN MOINS de L'ÉVALUATION.
17,205,824 22	1,155,925 57	"	18,359,740 70	"	18,359,740 70	"	21
8,059,277 55	1,061,977 01	"	9,121,255 16	"	9,121,255 16	"	70,144 64
2,550,571 35	421,867 15	"	2,952,438 50	"	2,952,438 50	"	144,061 50
190,017 04	16,591 40	"	207,208 44	"	207,208 44	27,028 44	"
9,564,874 64	1,028 43	"	9,566,803 07	"	9,566,803 07	"	2,010,196 95
870,542 89	"	"	870,542 89	"	870,542 89	"	49,657 11
4,850,257 30	"	"	4,850,257 30	"	4,850,257 30	50,257 30	"
1,925,214 21	"	"	1,925,214 21	"	1,925,214 21	"	76,785 79
227,514 55	"	"	227,514 55	"	227,514 55	27,514 55	"
3,542,015 38	5,150 06	"	3,547,175 04	"	3,547,175 04	"	152,826 90
6,126,121 06	1,009 02	"	6,127,131 88	"	6,127,131 88	"	572,868 12
3,076,450 10	6 50	"	3,076,456 40	"	3,076,456 40	76,456 40	"
5,089 02	"	"	5,089 02	"	5,089 02	89 02	"
915 56	"	"	915 56	"	915 56	"	84 64
97,454 59	"	"	97,454 59	"	97,454 59	"	42,545 41
151,570 45	62,410 09	"	213,980 52	"	213,980 52	25,980 52	"
11,543 04	11,080 46	"	25,552 50	"	25,552 50	15,352 50	"
3,328 88	"	"	3,328 88	"	3,328 88	3,328 88	"
67,817 44	"	"	67,817 44	"	67,817 44	67,817 44	"
0,064,849 92	"	"	0,064,849 92	"	0,064,849 92	"	1,535,150 08
302,340 45	"	"	302,340 45	"	302,340 45	2,340 45	"
1,456,999 51	"	"	1,456,999 51	"	1,456,999 51	"	263,000 69
5,756,087 51	"	"	5,756,087 51	"	5,756,087 51	756,087 51	"
2,895,556 49	"	"	2,895,556 49	"	2,895,556 49	"	104,665 51
157,465 47	"	"	157,465 47	"	157,465 47	"	12,554 55
73,895 85	"	"	73,895 85	"	73,895 85	5,895 85	"
136,610 61	"	"	136,610 61	"	136,610 61	"	3,389 59
84,475 47	"	"	84,475 47	"	84,475 47	14,475 47	"
13,202 84	"	"	13,202 84	"	13,202 84	"	6,797 16
1,740 "	"	"	1,740 "	"	1,740 "	1,640 "	"
852,072 39	"	"	852,072 39	"	852,072 39	"	42,927 61
502,414 76	"	"	502,414 76	"	502,414 76	"	197,585 24
1,364,298 73	"	"	1,364,298 73	"	1,364,298 73	"	160,701 27
106,765 10	"	"	106,765 10	"	106,765 10	"	3,256 90
84,592 49	"	"	84,592 49	"	84,592 49	"	5,407 51
1,697,644 60	"	"	1,697,644 60	"	1,697,644 60	"	302,555 51
82,795,168 01	2,756,865 50	"	85,552,034 50	"	85,552,034 50	1,068,025 21	5,565,920 71

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général

DÉNOMINATION DES REVENUS.	ÉVALUATION des REVENUS.
Report.	90,029,950 "
TRAVAUX PUBLICS. — Produits des postes	3,625,000 "
— — du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	312,000 "
CAPITAUX ET REVENUS.	
TRAVAUX PUBLICS.	
Produits du chemin de fer	16,010,000 "
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET FORÊTS.	
Rachat et transfert de rentes, y compris l'aliénation des rentes constituées	9,000 "
Capitaux du fonds de l'industrie	120,000 "
— de créances ordinaires	565,000 "
Prix de vente d'objets mobiliers et transactions en matière domaniale, dommages-intérêts, successions en déshérence, épaves.	200,000 "
Prix de vente de domaines, en vertu de la loi du 27 décembre 1822, payés en numéraire en suite de la loi du 28 décembre 1835, pour l'exécution de celle du 27 décembre 1822, et des lois des 30 juin 1840, 18 mai 1845 et 27 février 1846	500,000 "
Prix de coupes de bois, d'arbres et de plantations; vente d'herbes; extraction de terre et de sable.	1,100,000 "
Fermages de biens fonds et bâtiments, de chasses et de pêches, arrérages de rentes, revenus des domaines du Département de la Guerre	400,000 "
Intérêts de créances du fonds de l'industrie et de créances ordinaires.	180,000 "
Restitutions et dommages-intérêts en matière forestière	100 "
— volontaires.	100 "
Abonnements au <i>Moniteur</i> et au <i>Bulletin officiel</i>	20,000 "
Produit de l'école vétérinaire et d'agriculture	60,000 "
Bons du trésor. } Intérêts acquis au trésor	" "
} Bonifications restituées.	" "
TRÉSOR PUBLIC.	
Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets).	85,000 "
Intérêts de 15,458 obligations de l'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 %, provenant de l'emploi de l'encaisse de l'ancien caissier général, sans préjudice aux droits envers le même caissier, dont il est fait réserve expresse.	537,520 "
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations	570,000 "
— de la fabrication de pièces de cuivre.	145,000 "
— — — (loi du 9 mai 1848).	290,000 "
— des actes des commissariats maritimes	55,800 "
— des droits de pilotage et de faanal.	625,000 "
Intérêts des capitaux tenus en réserve jusqu'à la liquidation définitive des créances mentionnées à l'art. 64 du traité conclu, entre la Belgique et le royaume des Pays-Bas, le 5 novembre 1842.	299,500 "
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, CADASTRE, DOUANES ET ACCISES, ETC.	
Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions directes, etc.	1,000 "
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	90,000 "
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET FORÊTS.	
Recouvrements de reliquats de comptes arrêtés par la Cour des Comptes	50,000 "
Bénéfice éventuel produit par la fonderie de canons à Liège, sur la fabrication d'armes de guerre à exporter pour l'étranger	25,000 "
A REPORTER.	115,893,950 "

des recettes de l'exercice 1848, au 1^{er} septembre 1850.

VERSEMENTS FAITS				RESTE à RECOURIR.	DROITS CONSTATÉS.	DIFFÉRENCE	
EN 1848.	EN 1849.	EN 1850.	TOTAL.			EN PLUS de L'ÉVALUATION.	EN MOINS de L'ÉVALUATION.
82,795,168 01	2,758,805 30	"	85,552,054 50	"	85,552,054 50	1,068,025 21	5,505,920 71
5,257,458 43	208,046 56	"	5,465,484 79	"	5,465,484 79	"	159,515 21
152,874 16	"	"	152,874 16	"	152,874 16	"	179,125 84
11,023,532 43	110,416 90	"	12,055,740 30	44,155 64	12,077,885 05	"	5,952,114 97
1,352 32	"	"	1,352 32	"	1,352 32	"	7,667 68
68,957 10	"	"	68,957 10	"	68,957 10	"	51,042 81
180,175 40	"	"	180,175 40	"	180,175 40	"	578,824 51
558,126 02	"	"	558,126 02	"	558,126 02	558,126 02	"
352,081 54	"	"	352,081 54	"	352,081 54	"	107,918 66
1,156,052 41	"	"	1,156,052 44	"	1,156,052 44	56,052 44	"
261,005 87	"	"	261,005 87	"	261,005 87	"	158,006 13
61,150 40	"	"	61,150 40	"	61,150 40	"	118,840 51
151 40	"	"	151 40	"	151 40	51 40	"
460 "	"	"	460 "	"	460 "	560 "	"
47,567 47	"	"	47,567 47	"	47,567 47	18,567 47	"
56,544 57	"	"	56,544 57	"	56,544 57	"	25,455 65
21,570 50	"	"	21,570 50	"	21,570 50	21,570 50	"
1,185 15	"	"	1,185 15	"	1,185 15	1,185 15	"
"	112,585 62	"	112,585 62	"	112,585 62	27,585 62	"
557,520 "	"	"	557,520 "	"	557,520 "	"	"
556,062 15	"	"	556,062 15	"	556,062 15	"	15,957 87
95,821 08	191,912 74	158,891 80	446,625 62	"	446,625 62	11,625 62	"
"	31,699 16	"	31,699 16	"	31,699 16	"	4,100 84
"	590,509 11	"	590,509 11	"	590,509 11	"	254,690 89
150,526 99	150,275 90	"	500,600 89	"	500,600 80	1,100 80	"
1,395 75	"	"	1,395 75	"	1,395 75	595 75	"
45,250 25	7,557 04	"	50,596 27	"	50,596 27	"	59,403 75
94,527 10	"	"	94,527 10	"	94,527 10	44,527 10	"
68,604 87	"	"	68,604 87	"	68,604 87	43,604 87	"
102,380,147 "	3,050,264 48	158,891 80	106,487,505 28	44,155 64	106,531,458 92	1,652,155 91	11,014,664 90

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général

DÉNOMINATION DES REVENUS.	ÉVALUATION des REVENUS.
REPORT.	115,893,950 »
<i>Avances faites par le Ministère des Finances.</i>	
Frais de poursuites et d'instances	5,000 »
Recouvrements sur les communes, les hospices et les acquéreurs de bois domaniaux, pour frais de régie de leurs bois	145,000 »
Frais de perceptions faites pour le compte de tiers	0,000 »
— — — — des provinces	7,000 »
<i>Avances faites par le Ministère de la Justice.</i>	
Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle, de simple police, etc.	160,000 »
Frais d'entretien, de transport et de remplacement de mendiants, d'entretien et de remplacement de mineurs, d'enfants trouvés, etc.	1,000 »
<i>Avances faites par le Ministère de l'Intérieur.</i>	
Frais de justice devant les conseils de discipline de la garde civique	100 »
Pensions à payer par les élèves de l'école militaire.	47,000 »
Annuités à payer par les propriétaires riverains du canal de la Campine (1 ^{re} et 2 ^e sections), du canal d'embranchement vers Turnhout, et de la 1 ^{re} section du canal de Zelzaete.	80,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières.	078,400 »
Recettes accidentelles	200,000 »
Abonnement des provinces pour réparation d'entretien dans les prisons.	19,000 »
Versements à faire par les sociétés anonymes, les concessionnaires de chemins de fer, de routes, de canaux et de ponts	198,600 »
Chemin de fer rhénan. — Dividendes de 1848	100,000 »
Frais de perception des revenus provinciaux	»
	117,902,250 »
A DÉDUIRE : les diminutions de recette résultant de l'état de solde.	»
	117,902,250 »
FONDS SPÉCIAL.	
Produit des ventes de biens domaniaux autorisées par la loi du 5 février 1845	800,000 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.	
Produits des emprunts décrétés par les lois des 26 février et 6 mai 1848	37,768,000 »
Restant disponible à l'expiration de l'exercice 1845, sur la somme de fr. 0.912.575 32 c ^t . transférée en recette à ce dernier exercice, avec affectation à des dépenses spéciales, par l'art. 8, § 2, de la loi du 24 mai 1848. portant règlement définitif de l'exercice 1842.	140,916 91
Recette à valoir sur la deuxième moitié de la somme de 500,000 francs, affectée par l'art. 5, § 2, de la loi du 18 juin 1856, n° 527, au paiement à faire à la société concessionnaire de la Sambre canalisée, laquelle somme était tenue en réserve, en exécution de l'art. 10, § 2, de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1855	25,000 »
	37,955,916 91
A DÉDUIRE : les dépenses imputées sur le produit des emprunts	»
	37,955,916 91
RÉCAPITULATION.	
Revenus ordinaires	117,902,250 »
Fonds spécial	800,000 »
Ressources extraordinaires	37,955,916 91
	156,658,166 91

ÉTAT GÉNÉRAL des produits des emprunts décrétés par les lois des 26 février

DÉNOMINATION DES REVENUS.	ÉVALUATION des REVENUS.
Loi du 26 février 1848.	
Avance égale aux $\frac{2}{12}$ de la contribution foncière de 1848.	12,927,000 "
Loi du 6 mai 1848.	
PREMIÈRE PARTIE.	
Emprunt égal au montant de la contribution foncière de 1848, déduction faite des centimes additionnels au profit des provinces et des communes	18,349,000 "
DEUXIÈME PARTIE.	
Emprunt égal au montant de la contribution personnelle de 1848, portant sur la valeur locative, les foyers, les domestiques et les chevaux	4,257,000 "
TROISIÈME PARTIE.	
Cinq pour cent du produit annuel des rentes et des capitaux donnés en prêt, garantis par une hypothèque conventionnelle sur les immeubles situés en Belgique	1,549,700 "
QUATRIÈME PARTIE.	
Retenues sur les traitements et pensions.	
Administration des contributions directes, douanes et accises.	1,254,500 "
— de l'enregistrement, des domaines et forêts	
— du trésor public	
Produits éventuels et accidentels.	
Souscriptions volontaires avec jouissance d'intérêts	340,000 "
— — sans jouissance d'intérêts.	
Sommes versées en numéraire pour complément des litres.	"
— — pour régularisation d'erreurs commises au préjudice du trésor.	"
	37,768,000 "
Diminution pour dépenses imputées sur le produit des emprunts du chef des remises allouées aux receveurs des contributions directes	"
	37,768,000 "

a) D'après le compte formé au 31 décembre 1848, les recouvrements sur l'avance des $\frac{2}{12}$ s'élevaient à fr.	12,176,351 36
Ce produit n'est plus renseigné ici que pour une somme de	12,174,448 52
Différence en moins résultant de diminution de recette constatée par l'état de solde de l'administration des contributions directes, ci. fr.	1,882 84
b) Au 31 décembre 1848, les recouvrements constatés sur la 2 ^{me} partie de l'emprunt étaient de. fr.	4,241,814 84
Ils ne sont fixés en définitive qu'à	4,256,550 52
Différence en moins renseignée comme ci-dessus fr.	5,264 52
c) Sur les souscriptions volontaires sans jouissance d'intérêts, qui étaient renseignées au 31 décembre 1848 pour une somme de fr.	5,081 46
L'on a eu également à constater une diminution de	20 70
d'où il résulte que ce produit ne figure plus ici que pour. fr.	5,060 76

Observations générales.	
1 ^o Au 31 décembre 1848, l'on avait compris dans les produits des deux emprunts des non-valeurs renseignées par les états de l'administration des contributions directes de l'année 1848, s'élevant à fr.	5,874 74
À REPORTER. fr.	5,874 74

et 6 mai 1848, tels que ces produits ont été attribués au Budget de l'exercice 1848.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			DIFFÉRENCE		Produits définitifs rattachés AU BUDGET DE L'EXERCICE 1848.	Observations.
EN 1848.	EN 1849.	TOTAL.	EN PLUS de L'ÉVALUATION.	EN MOINS de L'ÉVALUATION.		
(a) 12,174,448 52	"	12,174,448 52	"	52,551 48	12,174,448 52	
18,188,508 27	78,862 62	18,267,170 89	"	72,829 11	18,267,170 89	
(b) 4,250,550 52	"	4,250,550 52	"	20,449 68	4,250,550 52	
1,552,496 41	"	1,552,496 41	"	17,205 59	1,552,496 41	
121,504 26	4,152 51	1,115,056 47	"	158,045 55	1,115,056 47	
91,689 48	"					
553,580 01	544,720 01					
195,781 "	"	198,841 76	"	141,158 24	198,841 76	
(c) 3,000 76	"					
"	225,159 07	225,159 07	225,159 07	"	225,159 07	
"	3,165 64	3,165 64	3,165 64	"	3,165 64	
58,897,419 65	656,060 45	57,555,489 08	228,524 71	442,855 65	57,555,489 08	
			"	550,567 98	559,567 98	
			228,524 71	982,205 61	57,014,121 10	
En moins de l'évaluation.			755,878 90			

REPORT. fr. 5,874 74

Ces non-valeurs s'augmentent suivant l'état forme par ladite administration pour solde de l'exercice 1848, d'une somme de fr. 184,785 55

TOTAL des non-valeurs. fr. 188,660 27

Cette somme, qui n'est portée en recette et en dépense dans les états de l'administration des contributions directes que pour mémoire, est laissée en dehors des résultats offerts par le présent compte-rendu.

2° L'on remarque, ci-dessus, que les emprunts dont il s'agit, ont produit en moins que les prévisions, pendant l'exercice 1848, une différence de fr. 755,878 90

Cette différence provient des causes suivantes :

A. Non-valeurs constatées, s'élevant, comme on le voit ci-dessus, à fr. 188,660 27
 B. Frais de perception imputés sur les produits mêmes des emprunts par l'administration des contributions directes, à 559,567 98
 C. Recouvrements ultérieurs, lesquels sont portés comme recettes accidentelles aux comptes des exercices 1849 et 1850, plus de 100,000 "

828,028 25

Sans les circonstances que l'on vient d'indiquer, les produits, au lieu d'être inférieurs aux évaluations, les auraient, au contraire, dépassées de fr. 74,149 35

ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES

DE L'EXERCICE 1849,

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1850.

DÉNOMINATION DES REVENUS.		ÉVALUATION des REVENUS.
IMPÔTS.		
CONTRIBUTIONS DIRECTES, CADASTRE, DOUANES ET ACCISES.		
Foncier		18,359,750 -
Personnel		9,200,400 -
Patentes		3,100,000 -
Redevances sur les mines		207,900 -
Douanes		10,945,000 -
Droits de consommation sur les boissons distillées		900,000 -
ACCISES	Sel	4,800,000 -
	Vins étrangers	2,100,000 -
	Eau-de-vie étrangère	200,000 -
	— indigène	3,800,000 -
	Bières et vinaigres	6,500,000 -
	Sucres	3,000,000 -
	Timbres sur les quittances	5,000 -
	— sur les permis de circulation	1,000 -
Droits de marque des matières d'or et d'argent		150,000 -
— de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État		200,000 -
Recettes accidentelles		10,000 -
Retenue pour la 4 ^e partie de l'emprunt sur les traitements (loi du 6 mai 1848)		-
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.		
Enregistrement		10,200,000 -
Greffe		500,000 -
Hypothèques		1,600,000 -
Successions		5,500,000 -
Timbres		5,000,000 -
Amendes, doubles, triples droits, etc.		175,000 -
Amendes de contravention en matières civiles		135,000 -
Droits de naturalisation		6,000 -
PÉAGES.		
DOMAINES.		
Produits des canaux et rivières		2,800,000 -
— des routes de 1 ^{re} et de 2 ^{me} classe		1,700,000 -
A REPORTER		88,675,950 -

recettes de l'exercice 1849, au 1^{er} septembre 1850.

VERSEMENTS FAITS			RESTE à RECOURVER.	DROITS CONSTATÉS.	DIFFÉRENCE		Observations.
EN 1849.	EN 1850.	TOTAL.			EN PLUS de L'ÉVALUATION.	EN MOINS de L'ÉVALUATION.	
17,210,214 00	1,095,224 "	18,305,438 00	56,311 10	18,559,750 "	"	"	
8,009,058 49	864,687 75	8,953,746 22	135,556 18	9,009,082 40	"	151,517 60	
2,455,790 59	549,407 54	2,805,197 95	27,071 50	2,852,269 25	"	208,650 77	
149,287 70	3,747 40	153,035 10	258 55	153,295 65	"	54,606 57	
11,025,650 27	"	11,025,650 27	"	11,025,650 27	978,650 27	"	
889,577 50	"	889,577 50	"	889,577 50	"	10,022 50	
4,515,876 97	"	4,515,876 97	"	4,515,876 97	"	286,125 05	
2,528,178 77	144 64	2,528,523 41	"	2,528,523 41	228,523 41	"	
284,998 86	"	284,998 86	"	284,998 86	84,998 86	"	
5,508,116 55	54,988 06	5,603,105 20	"	5,603,105 20	"	196,894 71	
0,213,904 09	57 29	0,214,051 58	"	0,214,051 58	"	285,948 02	
3,027,665 52	700,500 97	5,818,024 49	"	5,818,024 49	818,024 49	"	
4,974 62	19 50	4,994 12	"	4,994 12	"	5 88	
955 28	"	955 28	"	955 28	"	44 72	
152,074 66	"	152,074 66	"	152,074 66	2,074 66	"	
101,085 45	124,675 61	225,759 06	"	225,759 06	25,759 06	"	
58,254 56	857 16	59,091 72	"	59,091 72	20,091 72	"	
"	41,895 91	41,895 91	"	41,895 91	41,895 91	"	
0,556,448 86	5,726 09	0,560,174 95	159,684 17	9,519,859 12	"	680,140 88	
289,207 05	546 45	289,753 50	55 95	289,789 45	"	10,210 55	
1,492,855 85	505 15	1,493,160 98	21 25	1,493,182 21	"	106,817 79	
6,458,002 18	45,975 55	6,501,975 71	25,405 50	6,525,379 21	1,225,379 21	"	
2,755,079 40	16,455 78	2,769,535 18	2,450 46	2,771,985 64	"	228,014 56	
115,108 55	961 54	116,069 87	1,261 56	117,551 45	"	57,668 57	
155,657 08	20,250 25	155,887 53	64,247 06	218,154 59	83,154 59	"	
"	6,000 "	6,000 "	"	6,000 "	"	"	
2,766,008 15	26,652 43	2,792,750 58	"	2,792,750 58	"	7,240 42	
1,492,755 24	2,222 91	1,494,958 15	9,085 42	1,504,043 57	"	195,958 45	
85,774,744 88	5,410,116 44	89,107,861 52	479,160 46	89,673,027 78	5,517,520 98	2,520,252 20	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général.

DÉNOMINATION DES REVENUS.	ÉVALUATION des REVENUS.
REPORT.	88,075,950 »
TRAVAUX PUBLICS.	
Produits des postes.	3,200,000 »
MARINE.	
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	512,000 »
CAPITAUX ET REVENUS.	
TRAVAUX PUBLICS.	
Produits du chemin de fer	15,531,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Produits des domaines, valeurs capitales	1,300,000 »
— des forêts.	900,000 »
— des dépendances des chemins de fer.	125,000 »
— des établissements et services régis par l'État.	170,000 »
— divers et accidentels	519,500 »
Revenus des domaines de l'État.	300,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets)	120,000 »
Intérêts de 15,458 obligations de l'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 p. %, provenant de l'emploi de l'encaisse de l'ancien caissier général, sans préjudice aux droits envers le même caissier, dont il est fait réserve expresse.	557,520 »
Intérêts des capitaux tenus en réserve, jusqu'à la liquidation définitive des créances mentionnées à l'art. 64 du traité conclu entre la Belgique et le royaume des Pays-Bas, le 5 novembre 1842	299,500 »
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations	480,000 »
— des actes des commissariats maritimes	40,000 »
— des droits de pilotage et de fanal.	575,000 »
— de la fabrication de pièces de cuivre.	145,000 »
Intérêts attribués au trésor, sur les émissions de billets de banque de la Société générale pour favoriser l'industrie nationale (loi du 22 mai 1848)	400,000 »
Moitié des intérêts du cautionnement de 2,000,000 de francs de la Société de la Dendre	42,750 »
Produit de la retenue de 1 p. % sur les traitements et remises	240,000 »
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES, ETC.	
Prix d'instruments à l'usage des employés de l'administration des contributions.	1,000 »
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.	100,000 »
A REPORTER.	115,814,220 »

des recettes de l'exercice 1849, au 1^{er} septembre 1850.

VERSEMENTS FAITS			RESTE à RECOTVRER.	DROITS CONSTATÉS.	DIFFÉRENCE		Observations.
EN 1849.	EN 1850.	TOTAL.			EN PLUS de L'ÉVALUATION.	EN MOINS de L'ÉVALUATION.	
85,774,744 88	3,419,116 44	89,193,861 32	479,166 46	89,673,027 78	3,517,529 98	2,520,252 20	
3,291,170 10	66,419 16	3,357,589 32	"	3,537,589 32	157,589 32	"	
163,507 93	7,847 31	171,155 24	"	171,155 24	"	140,844 76	
12,504,467 42	341,433 49	12,935,920 91	"	12,935,920 91	"	2,595,079 00	
1,210,399 37	59,651 30	1,270,050 67	66,222 30	1,336,272 97	36,272 97	"	
807,731 50	8,012 82	815,744 22	2,842 76	818,586 98	8,586 98	"	
124,675 65	1,020 17	125,695 82	203 11	125,898 93	988 93	"	
163,127 11	12,426 36	175,553 47	915 05	176,468 52	915 05	"	
506,000 19	2,541 76	508,541 95	10,124 85	518,666 50	108,966 30	"	
247,050 52	22,000 38	269,050 90	40,386 05	310,537 55	10,537 55	"	
"	101,777 42	101,777 42	"	101,777 42	"	18,222 58	
557,520 "	"	557,520 "	"	557,520 "	"	"	
150,161 20	150,108 79	300,269 99	"	300,269 99	769 99	"	
565,076 36	2,637 56	567,713 92	"	567,713 92	87,713 92	"	
"	39,041 52	39,041 52	"	39,041 52	"	958 48	
"	480,556 60	480,556 60	"	480,556 60	"	94,665 40	
"	"	"	145,000 "	145,000 "	"	"	
525,222 22	"	525,222 22	"	525,222 22	125,222 22	"	
21,375 "	21,375 "	42,750 "	"	42,750 "	"	"	
197,522 68	29,700 69	227,222 37	12,686 65	240,000 "	"	"	
913 03	"	913 03	"	913 03	"	86 97	
47,938 85	7,546 98	55,485 83	"	55,485 83	"	44,714 17	
107,017,501 87	4,772,505 85	111,790,007 72	757,635 51	112,547,641 05	4,148,242 68	5,414,821 65	

Suite de l'état de la situation du Budget général

DÉNOMINATION DES REVENUS.	ÉVALUATION des REVENUS.	
REPORT.	115,814,920 .	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.		
Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des Comptes	150,000 .	
Déficits de comptables	10,000 .	
Recouvrements d'avances faites par les divers Départements	460,000 .	
TRÉSOR PUBLIC.		
Recouvrement d'avances faites, par le Ministère de la Justice, aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	852,400 .	
Recettes accidentelles	200,000 .	
Versements à faire par les sociétés anonymes, les concessionnaires de chemins de fer, de routes, de canaux et de ponts	156,800 .	
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien dans les prisons	25,600 .	
Chemin de fer rhénan. — Dividendes de 1849	160,000 .	
Frais de perception des revenus provinciaux	.	
		115,897,020 .
FONDS SPÉCIAL.		
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 5 février 1845	900,000 .	
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.		
Recette attribuée définitivement à l'exercice 1849 pour faire face à des dépenses spéciales transférées à cet exercice, sur la somme de fr. 109.439 51 c. restée disponible à la clôture de l'exercice 1846	24,300 06	
		116,821,320 06

des recettes de l'exercice 1849, au 1^{er} septembre 1850.

VERSEMENTS FAITS			RESTE à RECOURVER.	DROITS CONSTATÉS.	DIFFÉRENCE		Observations.
EN 1840.	EN 1850.	TOTAL.			EN PLUS de L'ÉVALUATION.	EN MOINS de L'ÉVALUATION.	
107,017,501 87	4,772,503 85	111,790,005 72	757,635 51	112,547,641 03	4,148,242 68	5,414,821 65	
140,287 07	1,841 81	148,120 48	6,761 02	154,890 50	24,800 50	"	
7,507 59	"	7,507 59	1,910 10	9,217 69	"	782 51	
544,586 85	55,101 52	577,548 37	91,850 77	400,599 14	9,599 14	"	
70,456 01	359,545 25	420,081 86	492,418 14	852,400 "	"	"	
285,295 50	"	285,295 50	"	285,295 59	"	4,706 41	
"	"	"	156,800 "	156,800 "	"	"	
6,500 "	17,108 "	25,608 "	"	25,608 "	8 "	"	
"	"	"	160,000 "	160,000 "	"	"	
"	14,510 45	14,510 45	54,505 45	48,821 88	48,821 88	"	
107,877,714 18	5,198,476 88	113,076,191 06	1,651,880 77	114,708,071 83	4,251,562 20	5,420,510 57	
224,703 85	102,002 18	526,706 05	"	526,706 05	"	575,295 97	
24,500 06	"	24,500 06	"	24,500 06	"	"	
108,120,718 09	5,500,479 06	113,427,197 15	1,651,880 77	115,059,077 92	4,251,562 20	5,995,604 54	
					1,762,242 14		

ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES

DE L'EXERCICE 1850,

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1850.

ÉTAT N° 4.

ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉNOMINATION DES REVENUS.	ÉVALUATION des REVENUS.
IMPÔTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Foncier	18,559,750 "
Personnel	9,200,400 "
Patentes	3,100,900 "
Relevances sur les mines	207,900 "
Douanes	11,435,000 "
Droits de consommation sur les boissons distillées	900,000 "
Sel	4,650,000 "
Vins étrangers	2,100,000 "
Eau-de-vie étrangère	200,000 "
ACCISES — indigène	3,000,000 "
Bières et vinaigres	6,500,000 "
Sucres	3,500,000 "
Timbres sur les quittances	5,000 "
— sur les permis de circulation	1,000 "
Droits de marque des matières d'or et d'argent	130,000 "
Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État	220,000 "
Recettes accidentelles	10,000 "
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Enregistrement	10,245,000 "
Greffe	500,000 "
Hypothèques	1,650,000 "
Successions	5,500,000 "
Timbres	3,000,000 "
Amendes en matières d'impôts	175,000 "
Naturalisations	5,000 "
Amendes de condamnations en matières diverses	121,400 "
PEAGES.	
Rivières et canaux	2,870,000 "
Routes appartenant à l'État	1,779,100 "
Produits des postes	3,200,000 "
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	225,000 "
CAPITAUX ET REVENUS.	
TRAVAUX PUBLICS.	
Produit du chemin de fer	14,525,000 "
A REPORTER	107,815,450 "

recettes de l'exercice 1850, au 1^{er} septembre 1850.

VERSEMENTS faits AU 31 AOUT 1850.	RESTE A RECOURER.	REVENUS PROBABLES.	DIFFÉRENCE		Observations.
			EN PLUS DE L'ÉVALUATION.	EN MOINS DE L'ÉVALUATION.	
10,412,751 05	7,046,998 07	18,559,750 "	"	"	
5,592,798 40	3,807,001 51	9,200,400 "	"	"	
1,714,467 75	1,580,432 25	5,100,900 "	"	"	
21,555 47	180,564 55	207,900 "	"	"	
7,557,481 47	5,957,518 55	11,475,000 "	40,000 "	"	
656,258 19	265,761 81	900,000 "	"	"	
2,922,878 91	1,577,121 09	4,500,000 "	"	150,000 "	
1,746,013 62	605,986 58	2,550,000 "	250,000 "	"	
208,110 45	66,889 55	275,000 "	75,000 "	"	
2,585,288 15	1,514,711 85	5,700,000 "	"	200,000 "	
4,659,795 72	1,660,206 28	6,500,000 "	"	"	
1,886,774 21	1,615,225 70	3,500,000 "	"	"	
5,200 85	1,799 15	5,000 "	"	"	
670 44	520 56	1,000 "	"	"	
102,126 85	57,875 17	140,000 "	10,000 "	"	
67,245 45	152,754 57	220,000 "	"	"	
24,105 48	10,896 52	55,000 "	25,000 "	"	
6,977,807 49	3,467,192 51	10,445,000 "	200,000 "	"	
200,000 71	90,000 29	500,000 "	"	"	
1,145,068 58	504,951 62	1,650,000 "	"	"	
3,861,972 65	1,958,027 57	5,800,000 "	500,000 "	"	
1,781,912 91	918,087 09	2,700,000 "	"	500,000 "	
75,674 07	99,525 95	175,000 "	"	"	
4,000 "	1,000 "	5,000 "	"	"	
61,089 24	60,510 76	121,400 "	"	"	
1,645,029 05	1,024,970 97	2,670,000 "	"	200,000 "	
1,000,151 72	688,968 28	1,779,100 "	"	"	
1,881,535 20	1,245,664 80	5,125,000 "	"	75,000 "	
135,000 "	70,000 "	205,000 "	"	20,000 "	
9,388,013 64	5,031,986 56	14,420,000 "	"	105,000 "	
67,958,222 51	59,707,227 49	107,665,450 "	900,000 "	1,050,000 "	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général

DÉNOMINATION DES REVENUS.	ÉVALUATION des REVENUS.	
Report.	107,815,450	.
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.		
Produits des domaines de l'État.	622,500	.
— des forêts	1,096,100	.
— des dépendances des chemins de fer	75,000	.
— des établissements et services par l'État. (Écoles militaire, vétérinaire, etc.)	202,200	.
— divers et accidentels	200,500	.
Revenus des domaines de l'État	527,100	.
TRÉSOR PUBLIC.		
Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets)	120,000	.
Intérêts de 15,458 obligations de l'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 %, provenant de l'emploi de l'encaisse de l'ancien caissier général, sans préjudice aux droits envers le même caissier, dont il est fait réserve expresse.	557,520	.
Intérêts des capitaux tenus en réserve jusqu'à la liquidation définitive des créances mentionnées à l'art. 64 du traité conclu, entre la Belgique et le royaume des Pays-Bas, le 5 novembre 1842.	200,500	.
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations	430,000	.
— des actes des commissariats maritimes	50,000	.
— des droits de pilotage et de fanal.	575,000	.
Intérêts attribués au trésor, sur les émissions de billets de banque de la Société Générale pour favoriser l'industrie nationale. (Loi du 22 mai 1848.)	180,000	.
Moitié des intérêts du cautionnement de deux millions de francs, de la Société de la Dendre	42,750	.
Produit de la retenue de 1 p. % sur les traitements et remises	240,000	.
REMBOURSEMENTS.		
Prix d'instruments fournis à l'usage des employés de l'administration des contributions, etc.	1,000	.
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	100,000	.
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.		
Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des Comptes	49,000	.
Déficits des comptables	.	.
Recouvrements d'avances faites par les divers départements	452,400	.
TRÉSOR PUBLIC.		
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice, aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	825,000	.
A REPORTER.	114,588,020	.

des recettes de l'exercice 1850, au 1^{er} septembre 1850.

VERSEMENTS faits AU 31 AOUT 1850.	RESTE A RECOURER.	REVENUS PROBABLES.	DIFFÉRENCE		Observations.
			EN PLUS DE L'ÉVALUATION.	EN MOINS DE L'ÉVALUATION.	
67,958,222 51	59,707,227 49	107,605,450 .	900,000 .	1,050,000 .	
400,094 26	155,805 74	622,500 .	.	.	
510,905 83	585,106 17	1,090,100 .	"	"	
50,505 11	13,606 89	75,000 .	"	"	
109,555 02	92,846 08	202,200 .	"	"	
130,712 32	168,787 08	299,500 .	"	"	
114,771 00	212,528 94	327,100 .	"	"	
.	120,000 .	120,000 .	"	"	
557,520 .	.	557,520 .	.	"	
148,556 05	150,945 97	299,500 .	"	"	
280,286 96	190,713 04	480,000 .	"	"	
16,062 80	55,937 20	50,000 .	"	"	
190,905 80	384,006 20	575,000 .	"	"	
255,005 57	.	255,005 57	75,005 57	.	
21,575 .	21,575 .	42,750 .	"	"	
156,005 74	85,996 26	240,000 .	"	"	
590 45	409 57	1,000 .	"	"	
59,659 92	40,360 08	100,000 .	"	"	
33,321 11	25,678 89	59,000 .	10,000 .	.	
111,176 14	58,825 86	170,000 .	170,000 .	.	
210,047 99	202,552 01	421,600 .	.	30,800 .	
28,002 58	796,907 42	825,000 .	.	.	
71,405,455 08	43,054,772 49	114,460,225 57	♦ 1,155,005 57	1,080,800 .	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général

DÉNOMINATION DES REVENUS.	ÉVALUATION des REVENUS.
REPORT. Recouvrements d'avances faites aux prisons pour la fabrication des toiles destinées à l'exportation (loi du 19 avril 1850, <i>Moniteur</i> n° 111) Recettes accidentelles Versements à faire par les sociétés anonymes, les concessionnaires de chemins de fer, de routes, de canaux et de ponts Abonnement des provinces pour réparation d'entretien dans les prisons. — — pour le service des ponts et chaussées. Chemin de fer rhénan. — Dividendes de 1850	114,588,020 • 2,000,000 • 290,000 • 88,000 • 95,600 • 61,200 • 160,000 •
FONDS SPÉCIAL.	
Produit des ventes de biens domaniaux autorisées par la loi du 5 février 1845	117,010,820 • 900,000 •
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.	
Produit de la négociation des titres de la dette à 2 1/2 p. ‰ (loi du 20 juin 1840) Fonds affectés à des dépenses spéciales qui sont restées à employer, au 31 décembre 1849, sur l'exercice 1849, et dont le transfert est fait avec la même affectation, conformément à l'art. 208 de l'arrêté Royal du 15 nov. 1849.	507,065 19 85,139 45
	118,505,022 64

des recettes de l'exercice 1850, au 1^{er} septembre 1850.

VERSEMENTS faits AU 31 AOUT 1850.	RESTE A RECOURER.	REVENUS PROBABLES.	DIFFÉRENCE		Observations.
			EN PLUS DE L'ÉVALUATION.	EN MOINS DE L'ÉVALUATION.	
71,405,455 08	45,054,772 49	114,460,225 57	1,155,005 57	1,080,800 "	
"	2,000,000 "	2,000,000 "	"	"	
93,328 59	196,671 61	290,000 "	"	"	
"	88,000 "	88,000 "	"	"	
4,000 "	19,600 "	25,600 "	"	"	
4,424 92	56,775 08	61,200 "	"	"	
"	160,000 "	160,000 "	"	"	
71,507,206 59	45,575,819 18	117,085,025 57	1,155,005 57	1,080,800 "	
60,112 89	859,887 11	900,000 "	"	"	
507,065 19	"	507,065 19	"	"	
85,159 45	"	85,159 45	"	"	
72,159,521 92	46,415,706 29	118,575,228 21	1,155,005 57	1,080,800 "	
			72,205 57		

(32)

ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES

DE L'EXERCICE 1848,

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1850.

ÉTAT N° 5.

ÉTAT de la situation du Budget général des dépenses

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEM. D'ADMINIST. GÉNÉRALE.	MONTANT des BUDGETS.	SOMMES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR				RESTANTS DISPONIBLES.
		EN 1848.	EN 1849.	EN 1850.	TOTAL.	
Dette publique.	52,702,871 25	12,270,768 50	10,924,551 91	122,428 04	52,517,728 25	585,142 08
DOTATIONS. Liste civile	2,751,322 75	2,751,322 75	"	"	2,751,322 75	"
-- Sénat.	40,000 "	25,000 "	17,000 "	"	40,000 "	"
-- Chambre des Représen- tants	484,500 87	428,930 17	54,760 28	"	483,000 45	861 42
— Cour des Comptes.	182,915 82	167,147 48	14,470 36	"	181,626 82	1,289 "
Département de la Justice.	15,031,595 "	9,722,757 85	2,555,007 50	68,078 13	12,145,955 46	885,461 54
Département des Affaires Étrangè- res et de la Marine.	2,639,525 36	2,256,019 25	555,562 97	11,931 57	2,583,515 77	56,011 59
A REPORTER.	51,832,501 05	27,509,954 74	22,701,452 02	202,437 74	50,505,824 50	1,328,706 55

de l'exercice 1848, au 1^{er} septembre 1850.

OBSERVATIONS.

Le Budget de la Dette Publique a été fixé, par la loi du 20 décembre 1847, <i>Moniteur</i> du 31, n° 365, à	31,813,472 07
Par l'article 1 ^{er} de la loi du 16 juillet 1849, <i>Moniteur</i> du 29, n° 200, il a été ouvert un crédit supplémentaire à ajouter aux articles 22 et 23 du chapitre 1 ^{er} de .	689,399 16
	Fr 32,702,871 23
Le Budget de la Chambre des Représentants a été fixé, par la loi du 31 décembre 1847, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} janvier 1848, n° 1, à	438,650 »
Par l'article 1 ^{er} de la loi du 17 février 1849, <i>Moniteur</i> du 19, n° 50, il a été ouvert un crédit supplémentaire destiné à couvrir les dépenses pendant l'année 1848, de	45,910 87
	Fr 484,560 87
Le Budget de la Cour des Comptes a été fixé, par la loi du 31 décembre 1847, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} janvier 1848, n° 1, à fr	161,900 »
Par l'article unique de la loi du 19 avril 1848, <i>Moniteur</i> du 22, n° 113, il a été ouvert un crédit supplémentaire, pour le renouvellement et la restauration du mobilier de la Cour des Comptes détruit par suite du incendie du 7 novembre 1846, de	21 015 82
	Fr 182,915 82
Le Budget du Département de la Justice a été fixé, par la loi du 9 mars 1848, <i>Moniteur</i> du 11 n° 71 à	12,707,890 »
1 ^o Par l'art 2 de la loi du 29 décembre 1848, <i>Moniteur</i> du 30, n° 365, il a été ouvert un crédit reparté sur les chapitres IV, art 1 ^{er} , IX, art 6, et X, art 1 ^{er} , s'élevant à	291,500
2 ^o Par l'art 2, § 2, de la loi du 31 décembre 1849, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} janvier 1850, n° 1, il a été ouvert un crédit pour couvrir l'insuffisance des crédits alloués aux chapitres IX et X, de	32 000 »
	Fr 13,031 395 »
Le Budget du Département des Affaires Étrangères a été fixé, par la loi du 23 décembre 1847, <i>Moniteur</i> du 28, n° 362, à fr	2,698,774 »
Par l'article unique de la loi du 25 avril 1848, <i>Moniteur</i> du 27, n° 118, il a été ouvert un crédit extraordinaire, destiné à payer les frais de location d'un bateau à vapeur, pour maintenir le service de navigation entre Anvers et l'Amise, de	20,500 »
	Fr 2,719,274
a) Par l'art 1 ^{er} de la loi du 2 janvier 1850, <i>Moniteur</i> du 5, n° 5, les crédits ouverts ont été diminués, aux chapitres II, VI, VII et VIII, de	Fr 78,000
b) Par l'art 1 ^{er} , § 2 de la loi du 15 janvier 1850, <i>Moniteur</i> du 18, n° 18, les crédits ouverts ont été diminués, aux chapitres I et II, de	1,748 64
	Fr 2 639 525 36

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEM. D'ADMINIST. GÉNÉRALE.	MONTANT des BUDGETS.	SOMMES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR				RESTANTS DISPONIBLES.
		EN 1848.	EN 1849.	EN 1850.	TOTAL.	
REPORT.	51,852,591 05	27,599,954 74	22,701,452 02	202,457 74	50,503,824 50	1,528,706 53
Département de l'Intérieur	8,557,727 25	6,728,564 55	1,486,704 98	136,100 87	8,351,250 18	206,497 07
Département des Travaux publics.	17,668,444 45	13,048,617 27	3,037,081 11	278,765 15	16,364,461 53	1,303,982 90
Département de la Guerre	37,600,000 •	32,558,500 62	2,602,096 64	4,057 99	35,164,653 25	2,525,344 75
A REPORTER.	115,748,762 71	70,935,456 96	29,827,514 75	621,419 75	110,584,171 46	5,564,591 25

dépenses de l'exercice 1848, au 1^{er} septembre 1850.

OBSERVATIONS.

Le Budget du Département de l'Intérieur a été fixé, par la loi du 1 ^{er} janvier 1848, <i>Moniteur</i> du 4, n° 4, à fr.	6,315,962 40
1 ^o Par l'article 1 ^{er} de la loi du 18 avril 1848, <i>Moniteur</i> du 19, n° 110, il a été ouvert un crédit pour aider au maintien du travail, et particulièrement du travail industriel, et pour faciliter l'exportation de fabricats ou produits belges et toutes autres mesures à prendre dans l'intérêt des classes ouvrières. — L'article 2 porte : « Cette somme sera prélevée sur l'emprunt décrété par la loi du 26 février 1848 », et l'article 3 porte : « Il sera rendu aux Chambres un compte spécial de l'exécution de cette loi », de	2,000,000 ..
2 ^o Par les articles 2, 3, 4 et 5 de la loi du 28 mai 1848, <i>Moniteur</i> du 30, n° 151, il a été ouvert divers crédits supplémentaires, savoir : par l'art. 2, 7,000 francs pour frais d'appropriation des Musées royaux; par l'art. 3, 25,000 francs pour encouragement à l'agriculture; par l'art. 4, 8,480 francs pour dépenses faites pour prévenir la falsification de la graine de lin à semer; et par l'art. 5, 40,000 francs sont ajoutés au crédit voté à l'art. 2 du chapitre XXI du Budget de 1848, ensemble.	80,480 ..
3 ^o Par l'article 1 ^{er} de la loi du 21 juin 1849, <i>Moniteur</i> du 22, n° 173, le Budget a été augmenté de la somme de fr. 142,924 63 c ^t , répartie sur 14 articles des chapitres XVI, XX, XXI et XXIV, ci	142,924 63
4 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 4 juin 1850, <i>Moniteur</i> du 6, n° 175, il a été ouvert un crédit supplémentaire à ajouter aux articles 3, article unique et art. 2 des chapitres V, X, XI et XXI. — L'art. 4 porte : « Cette dépense sera couverte au moyen d'une émission de bons du trésor, en addition de celle autorisée par l'art. 3 de la loi du 30 décembre 1849 . .	18,260 22
	Fr. 8,557,727 25

Le Budget du Département des Travaux Publics a été fixé, par la loi du 4 mars 1848, <i>Moniteur</i> du 5, n° 55, à fr.	17,593,444 43
1 ^o Ensuite de l'arrêté royal du 8 mars 1848, <i>Moniteur</i> du 12, n° 72, transféré du Département des Finances (voir l'observation audit Département)	30,000 ..
2 ^o Par l'article 3, § 2, de la loi du 18 juin 1836, n° 327, <i>Bulletin</i> n° 33, il a été affecté une somme de 500,000 francs, au paiement exigible le 1 ^{er} janvier 1840, par la société concessionnaire de la Sambre, et tenue en réserve en exécution de l'article 10, § 2, de la transaction du 15 mai 1835, approuvée par la loi du 26 septembre 1835 (voir <i>Situation générale du trésor au 1^{er} novembre 1836</i>). — En 1843, il a été payé 250,000 francs aux concessionnaires, à titre de 1 ^{re} moitié du dernier terme du prix de la rétrocession de la susdite concession (voir <i>Situation générale du trésor au 1^{er} septembre 1844</i>). — Conformément à la faculté qui lui a été accordée par le § 3 du présent article 10, le Gouvernement a continué à retenir la somme de 250,000 francs, 2 ^{me} moitié du dernier terme du prix de la rétrocession, à titre de garantie de l'accomplissement des obligations qui incombent à la société concessionnaire. — En 1845, il a été payé aux concessionnaires sur cette 2 ^{me} moitié la somme de fr. 114,682 66 c ^t ; et en 1847, il a été payé celle de 100,000 francs, de sorte qu'il ne leur restait dû que fr. 35,317 34 c ^t (voir la <i>Situation générale du trésor au 1^{er} septembre 1845 et 1847</i>). — Ensuite de la dépêche de M. le Ministre des Travaux Publics, en date du 7 décembre 1848, n° 105, 6 ^{me} division A, et du visa de la Cour des Comptes, il a été payé, le 21 décembre 1848, au liquidateur de la société dissoute de la canalisation de la Sambre 25,000 francs, ce qui réduit la réserve à fr. 10,317 34 c ^t . Ci . .	25,000 ..
	Fr. 17,668,444 43

Le Budget du Département de la Guerre a été fixé, par la loi du 1 ^{er} janvier 1848, <i>Moniteur</i> du 6, n° 6, à fr.	28,690,000 ..
Par l'article 1 ^{er} de la loi du 15 avril 1848, <i>Moniteur</i> du 18, n° 109, il a été ouvert un crédit pour les dépenses extraordinaires du Département de la Guerre jusqu'au 1 ^{er} septembre 1848. — L'article 2 porte : « Le Roi déterminera, par des arrêtés, l'emploi de ce crédit entre les divers articles du Budget, selon le besoin réel du service. » Les voies et moyens sont faits par les emprunts forcés décrétés par la loi du 26 février 1848	9,000,000 ..
	Fr. 37,690,000 ..

Suite de l'état de la situation du Budget général des

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEM. D'ADMINIST. GÉNÉRALE.	MONTANT des BUDGETS.	SOMMES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR				RESTANTS DISPONIBLES.
		EN 1848.	EN 1849.	EN 1850.	TOTAL.	
REPORT.	115,748,762 71	79,935,430 96	99,827,514 75	621,419 73	110,384,171 46	5,564,591 25
Département des Finances	15,702,675 58	2,165,074 72	8,025,881 67	591,418 78	10,782,575 17	2,920,500 41 a
Remboursements, restitutions et non-valeurs	1,951,000 *	83,963 90	1,105,779 03	242 98	1,189,985 91	6 701,014 09
	151,402,458 29	82,184,475 58	58,958,975 45	1,213,081 51	122,356,552 54	0,045,005 75

dépenses de l'exercice 1848, au 1^{er} septembre 1850.

OBSERVATIONS.

Le Budget du Département des Finances a été fixé, par la loi du 29 décembre 1847, *Moniteur* du 31, n° 365, à . . . fr. 13,031,450 »

1^o Par l'article unique de la loi du 9 mai 1848, *Moniteur* du 10, n° 131, il a été ouvert un crédit supplémentaire, pour les frais de fabrication de monnaie de cuivre, de 200,000 »

2^o Par la loi du 24 mai 1848, *Moniteur* du 26, n° 147, 3^{me} colonne du tableau y annexé, il a été ouvert un crédit supplémentaire, pour le matériel de l'Hôtel des monnaies, de 91,300 »

Fr. 13,322,750 »

A DÉDUIRE :

Ensuite de l'article 1^{er} de l'arrêté royal du 8 mars 1848, *Moniteur* du 12, n° 72, le service des plantations sur les routes, les canaux et les chemins de fer de l'État, transféré au Département des Finances par disposition du 12 juillet 1847, est replacé dans les attributions du Ministère des Travaux publics; en conséquence, le crédit de 50,000 francs, affecté à ce service au Budget du Département des Finances, exercice 1848 (chapitre IV, article 12), doit être porté à celui du Département des Travaux publics, même exercice. L'article 2 porte : « Ce crédit formera l'article 1^{er} bis du chapitre II, section 1^{re} » 50,000 »

Fr. 13,272,750 »

3^o Par l'article 1^{er} de la loi du 16 juillet 1849, *Moniteur* du 19, n° 200, il a été ouvert un crédit supplémentaire à ajouter à l'article 18 du chapitre III, à l'article 8 du chapitre IV et aux articles 1 à 10 du chapitre VII, de . . . 429,925 58

Fr. 13,702,675 58

« et b. Sur ces sommes disponibles doivent être imputées les dépenses faites par les administrations des contributions directes et accises et de l'enregistrement et des domaines, qui sont encore à soumettre à la régularisation de la Cour des Comptes.

(40)

ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES

DE L'EXERCICE 1849,

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1850.



ÉTAT N° 6.

ÉTAT de la situation du Budget général des dépenses

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT des BUDGETS.	SOMMES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR			RESTANTS DISPONIBLES.
		EN 1849.	EN 1850.	TOTAL.	
Dette publique	30,202,061 05	24,098,667 60	5,802,306 87	29,900,974 47	301,986 58
DÉTACHEMENTS. Liste civile	2,751,522 75	2,751,522 75	•	2,751,522 75	•
— Sénat	40,000 •	26,000 •	14,000 •	40,000 •	•
— Chambre des Représentants	461,095 24	431,931 50	24,384 35	456,315 02	4,770 52
— Cour des Comptes	155,637 •	142,584 46	8,010 29	150,403 75	5,233 25
Département de la Justice.	13,768,200 16	9,850,071 12	2,239,532 12	12,089,603 24	1,008,576 02
— des Affaires Étrangères	2,205,442 34	1,808,551 10	505,380 91	2,313,932 01	91,750 55
— de l'Intérieur	7,181,449 18	5,850,069 28	1,105,068 75	6,955,138 03	225,411 15
A REPORTER	56,766,127 72	44,939,677 00	9,408,712 27	54,348,389 17	2,327,737 55

de l'exercice 1849, au 1^{er} septembre 1850.

OBSERVATIONS.

Le Budget de la Dette Publique a été fixé, par la loi du 29 décembre 1848, <i>Moniteur</i> du 31, n° 366, à	fr 29,782,776 85
Par l'art 1 ^{er} de la loi du 6 juin 1850, <i>Moniteur</i> du 9 n° 160, il a été ouvert un crédit supplémentaire, au chapitre 1 ^{er} , art 19, pour intérêts et frais de la Dette flottante de	fr 420 184 20
	<u>fr 30,202,961 05</u>
Le Budget de la Chambre des Représentants a été fixé, par la loi du 28 décembre 1848, <i>Moniteur</i> du 30, n° 365, à	438,630 »
Par l'art 1 ^{er} de la loi du 15 février 1850, <i>Moniteur</i> du 17, n° 48, il a été ouvert un crédit supplémentaire destiné à couvrir les dépenses de la Chambre des Représentants de	21,415 24
	<u>fr 460,045 24</u>
Le Budget de la Cour des Comptes a été fixé, par la loi du 28 décembre 1848, <i>Moniteur</i> du 30, n° 365, à	fr 151 900 »
Par l'article unique de la loi du 16 juillet 1849, <i>Moniteur</i> du 19, n° 200 le crédit de 4,000 francs, ouvert à l'article 7 du chapitre IV du Budget des dotations, a été augmenté de	3,737 »
	<u>fr 155 637 »</u>
Le Budget du Département de la Justice a été fixé, par la loi du 17 février 1849, <i>Moniteur</i> du 18, n° 39, à	12 151,200 10
1 ^o Par l'article unique de la loi du 6 avril 1849, <i>Moniteur</i> du 7, n° 97, il a été ouvert un crédit supplémentaire pour dépenses d'appropriation, d'ameublement et d'administration des écoles de Ruysselede, pour les mandants, il y a des fonds, âgés de moins de 18 ans de	195 100 »
2 ^o Par l'article 1 ^{er} § 1 ^{er} de la loi du 17 juin 1849, <i>Moniteur</i> du 19 n° 170, il a été ouvert un crédit supplémentaire et à titre d'avance, pour la fabrication des toiles destinées à l'exportation, de	800 000
3 ^o Par l'article unique de la loi du 16 juillet 1849, <i>Moniteur</i> du 21 n° 202 il a été ouvert un crédit pour la liquidation de dépenses arruées concernant les exercices 1844, 1845 et 1846 dont les Budgets sont clos, et ce conformément au tableau joint à ladite loi	45,000
4 ^o Par le § 3 de l'art 2 de la loi du 31 décembre 1849, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} janvier, n° 1, il a été ouvert un crédit de 75 000 francs, pour couvrir l'insuffisance des crédits alloués aux chapitres VI, IX et XIII de	75,000
5 ^o Par l'art 1 ^{er} de la loi du 19 avril 1850, <i>Moniteur</i> du 21, n° 111, il a été ouvert un crédit supplémentaire affecté à la fabrication des toiles destinées à l'exportation, de	500 000 »
	<u>fr 12 766,200 10</u>
Le Budget du Département des Affaires Étrangères a été fixé, par la loi du 29 décembre 1848, <i>Moniteur</i> du 31 n° 366, à	2 159,712 34
Par l'art 2 de la loi du 15 janvier 1850, <i>Moniteur</i> du 18, n° 18, les allocations des chapitres I, V et VI et art 3, 22 et 24, ont été augmentées de	45 760
	<u>fr 2,205,472 34</u>
Le Budget du Département de l'Intérieur a été fixé par la loi du 6 avril 1849, <i>Moniteur</i> du 7, n° 97	fr 6,074 263 33
1 ^o En suite de l'article 1 ^{er} de l'arrêté royal du 13 mars 1849, <i>Moniteur</i> du 16 n° 75 le service des ponts et chaussées est rentré dans les attributions du Département de l'Intérieur à partir du 1 ^{er} avril 1849 en conséquence la somme de 55 550 francs a été déduite du budget du Département des Finances pour 1849, et transférée à celui du Département de l'Intérieur pour le même exercice	55 550
2 ^o Par l'art 2 de la loi du 21 juin 1849, <i>Moniteur</i> du 22 n° 143 le Budget a été augmenté de la somme de fr 19 147 14 qui est répartie sur les articles 39 et 40 du chapitre VI et l'art 113 du chapitre XVII	19,147 14
	<u>fr 6 149,960 33</u>

A REPOUR

f

6 149,960 33

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT des BUDGETS.	SOMMES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR			RESTANTS DISPONIBLES.
		EN 1849.	EN 1850.	TOTAL.	
REPORT.	56,766,127 72	44,959,677 90	9,498,712 27	54,458,390 17	2,527,737 55
Département des Travaux publics	16,518,914 15	11,629,609 45	5,557,258 52	14,986,867 95	1,552,046 18
— de la Guerre.	27,085,000 »	25,628,105 54	764,867 60	26,592,971 14	692,028 86
— des Finances	12,711,155 62	4,495,058 25	4,695,567 49	9,188,625 74	5,522,529 88
Remboursements, restitutions et non-valeurs.	1,018,000 »	433,562 74	778,049 64	1,211,612 58	706,587 62
	114,999,197 47	87,125,991 86	19,094,435 52	106,218,427 58	8,780,750 09

dépenses de l'exercice 1849, au 1^{er} septembre 1850.

OBSERVATIONS.

	REPORT	fr	6,144 000 47
3 ^e Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 21 juin 1849, <i>Moniteur</i> du 22, n° 173, il a été ouvert un crédit de 1,000,000 de francs, pour aider au maintien du travail agricole, industriel et artistique, etc. Toutefois, l'art. 2 porte : « Que le montant de ce crédit (500,000 francs) sera prélevé sur l'excédant de ressources prévu pour l'exercice 1849, et formera l'art. 114 du Budget du Ministère de l'Intérieur pour cet exercice, et que l'autre moitié sera rattachée au Budget de l'exercice 1850 », et		500 000	»
4 ^e Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 21 juin 1849, <i>Moniteur</i> du 22, n° 173, il a été ouvert un crédit destiné à couvrir une partie des dépenses de l'armement et de l'équipement de la garde civique, de		500 000	»
5 ^e Par l'art. 2 de la loi du 4 juin 1850, <i>Moniteur</i> du 6, n° 157, il a été ouvert un crédit supplémentaire à ajouter aux articles 4, 5, 37, 55, 113 et 115 des chapitres I, II, IV, VII et XXIV, l'art. 4 porte : « Cette dépense sera couverte au moyen d'une émission de bons au trésor, en addition de celle autorisée par l'art. 3 de la loi du 30 décembre 1849 », de		32,488 71	
	Fr	7,181 440 18	

Le Budget du Département des Travaux publics a été fixé, par la loi du 22 avril 1849, <i>Moniteur</i> du 23, n° 114, à	fr	10,421 814 13
1 ^o Par l'article 1 ^{er} de la loi du 2 avril 1849, <i>Moniteur</i> du 4, n° 94, il a été ouvert un crédit de 80,000 francs, destiné à améliorer le régime des eaux du sud de Buzès, et destiné à augmenter celui de 389 000 francs, ouvert au Département des Travaux publics par la loi du 28 mars 1847 (1)		80,000 »
2 ^o Par l'article 1 ^{er} de la loi du 16 juillet 1849, <i>Moniteur</i> du 17, n° 198, il a été ouvert un crédit supplémentaire, à l'effet de pourvoir aux dépenses du conseil des mines, de		14,100 »
	Fr	16,518,914 13

Le Budget du Département des Finances a été fixé, par la loi du 16 février 1849, <i>Moniteur</i> du 18, n° 49, à	fr	12 653 434 20
Ensuite de l'arrêté royal du 13 mars 1849, <i>Moniteur</i> du 16, n° 75 il a été transféré au Département de l'Intérieur (voir l'observation au dit Département), à déduire		50 550 »
	Fr	12,597,884 25

1 ^o Par l'article 1 ^{er} de la loi du 16 juillet 1849, <i>Moniteur</i> du 19, n° 200, il a été ouvert un crédit supplémentaire pour diverses natures de dépenses, de	fr	55 030 67
2 ^o Par l'article 1 ^{er} de la loi du 6 juin 1850, <i>Moniteur</i> du 9, n° 160, il a été ouvert des crédits supplémentaires aux chapitres I, art. 5, chap. II, art. 2, chap. IV, art. 33, 34, 36 et 36 bis, s'élevant à		50 240 70
	Fr	12,711 155 62

Sur ces sommes disponibles doivent être imputées les dépenses faites par les administrations des contributions directes et accises et de l'enregistrement et des domaines, qui sont encore à soumettre à la régularisation de la Cour des Comptes

ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES

DE L'EXERCICE 1850,

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1850.

—

ÉTAT N° 7.

ÉTAT de la situation du Budget général des dépenses

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT des BUDGETS.	SOMMES : ORDONNANCES par LE TRÉSOR.	RESTANTS DISPONIBLES.
Dettes publiques	55,762,158 77	15,081,150 64	22,680,988 13
DOTATIONS. Liste civile	2,751,522 75	1,854,215 12	917,107 65
— Sénat	40,000 »	20,000 »	20,000 »
— Chambre des Représentants	404,000 »	285,882 86	180,117 14
— Cour des Comptes	149,100 »	98,040 21	50,159 79
Département de la Justice	13,589,518 07	5,150,796 25	8,458,722 72
— des Affaires Étrangères et de la Marine	2,181,879 54	1,297,262 64	884,616 70
— de l'Intérieur	6,644,155 75	5,550,887 71	3,293,246 04
— des Travaux publics	16,178,258 03	7,172,223 06	9,006,054 97
A REPORTER fr.	77,760,352 51	32,269,359 30	40,400,995 12

de l'exercice 1850, au 1^{er} septembre 1850.

OBSERVATIONS.

Le Budget du Département de la Justice a été fixé par la loi du 25 juin 1849, *Moniteur* du 26, n° 177. Fr 12,089 518 97
Par l'article 2 de la loi du 19 avril 1850, *Moniteur* du 21, n° 111, il a été ouvert un crédit supplémentaire, affecté à la fabrication des toiles destinées à l'exportation de 1 500,000

Fr 13 589,518 97

Le Budget du Département des Affaires Etrangères et de la Marine a été fixé, par la loi du 20 juin 1849, *Moniteur* du 11 juillet, n° 192, à 2,103 879 34
Par l'article 2 de la loi du 2 janvier 1850, *Moniteur* du 5, n° 5, il a été ajouté au chapitre VII, art. 31, du Budget, un crédit pour servir à compléter le paiement des primes pour construction de navires de mer, pendant les années 1849 et 1850, de 78 000 ,

Fr 2,181 879 34

Le Budget du Département de l'Intérieur a été fixé, par la loi du 21 juin 1849, *Moniteur* du 23, n° 174, à 5 977 313 33
1° Par l'article 1^{er} de la loi du 21 juin 1849, *Moniteur* du 22, n° 173, il a été ouvert un crédit de 1,000,000 de francs pour aider au maintien du travail agricole, industriel et artistique, etc. — Par l'art. 2, 500,000 francs ont été rattachés au Budget de l'exercice 1849, et 500,000 francs au Budget de l'exercice 1850. L'article 3 porte : « Les rentrées opérées, ainsi que celles provenant des 2 000 000 de francs votés par la loi du 18 avril 1848, pourront être employées pendant une période de trois années aux dépenses désignées dans la présente loi », et 500,000 ,

2° Par l'article 1^{er} de la loi du 4 juin 1850, *Moniteur* du 6, n° 157, il a été ouvert un crédit supplémentaire pour des travaux à l'hôtel provincial de Liège. — L'art. 2 porte : Cette dépense sera couverte au moyen d'une émission de bons du trésor, en addition de celle autorisée par l'art. 3 de la loi du 30 décembre 1849, de 151,560 03

3° Par l'art. 3 de la loi du 4 juin 1850, *Moniteur* du 6, n° 157, il a été ouvert un crédit supplémentaire à porter aux articles 115 et 116 du chapitre XXIX. — L'art. 4 porte : Cette dépense sera couverte au moyen d'une émission de bons du trésor, en addition de celle autorisée par l'art. 3 de la loi du 30 décembre 1849, de 15 260 39

Fr 6 644 133 75

Le Budget du Département des Travaux publics a été fixé, par la loi du 15 janvier 1850, *Moniteur* du 19, n° 19, à 15,837 508 93
1° Ensuite de l'art. 1^{er} de l'arrêté royal du 18 mars 1850, *Moniteur* du 22, n° 80, les travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments de l'entrepôt général d'Anvers, ressortissant au Ministère des Travaux Publics, à partir du 1^{er} janvier 1850. — L'art. 2 porte : « A cette fin, une somme de 11,550 francs est transférée du chapitre III, art. 24, du Budget du Département des Finances pour l'exercice 1850, au chapitre II, art. 11, de celui du Ministère des Travaux publics pour le même exercice », et 11,550

2° Par l'art. 2 de la loi du 4 juin 1850, *Moniteur* du 7, n° 158, il a été ouvert un premier crédit de 250,000 francs, pour l'établissement des télégraphes électriques sur toutes les lignes des chemins de fer de l'État. — L'art. 3 porte : « Cette dépense sera couverte au moyen d'une émission de bons du trésor, en addition de celle qui est autorisée par l'art. 3 de la loi du 30 décembre 1849 », et 250,000

3° Par l'article 1^{er} de la loi du 4 juin 1850, *Moniteur* du 7, n° 158, il a été ouvert un crédit supplémentaire à ajouter à l'art. 52, du chapitre III. — L'art. 2 porte : « Cette dépense sera couverte au moyen d'une émission de bons du trésor, en addition de celle autorisée par l'art. 3 de la loi du 30 décembre 1849 », et 70,200 ,

Fr 16,178 258 93

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

GRAND CORPS DE L'ÉTAT. et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT des BUDGETS.	SOMMES ORDONNANCÉES par LE TRÉSOR.	RESTANTS DISPONIBLES.
REPORT. fr.	77,760,352 51	52,269,559 59	46.490,995 12
Département de la Guerre	26,792,000 "	16,670,805 55	10,121,194 65
— des Finances	10,827,440 "	655,294 82	a) 10,192,145 18
Remboursements, restitutions et non-valeurs	2,024,463 31	61,579 75	b) 1,962.885 58
TOTAL DES BUDGETS. fr.	117,404,255 82	49,657,059 29	67,767,216 53

dépenses de l'exercice 1850, au 1^{er} septembre 1850.

OBSERVATIONS.

Le Budget du Département des Finances a été fixé, par la loi du 20 juin 1849, *Moniteur* du 24, n° 175, à 10,792,390 »
 Ensuite de l'arrêté royal du 18 mars 1850, *Moniteur* du 22, n° 80, il a été transféré au Département des Travaux publics
 (voir l'observation audit Département), à déduire 11,550 »

Fr. 10,780,840 »

Par l'article 1^{er} de la loi du 6 juin 1850, *Moniteur* du 9, n° 160, il a été ouvert des crédits supplémentaires au chapitre 1^{er}, articles 4 et 5, chapitre III, articles 23 et 23 bis, ensemble 46,600 »

Fr. 10,827,440 »

Le Budget des Remboursements, Restitutions et Non-Valeurs a été fixé par la loi du 20 juin 1849, *Moniteur* du 23, n° 174, à 1,918,000 »

Par l'article 1^{er} de la loi du 6 juin 1850, *Moniteur* du 9, n° 160, il a été ouvert un crédit supplémentaire au chap. II, art. 12, pour remboursements à faire aux anciens concessionnaires de la route de Huy à Tirlemont. 106,463 31

Fr. 2,024,463 31

a et b. Sur ces sommes disponibles, doivent être imputées les dépenses faites par les administrations des contributions directes et accises et de l'enregistrement et des domaines, qui sont encore à soumettre à la régularisation de la Cour des Comptes.

TABLEAU GÉNÉRAL
DES
CRÉDITS POUR DES SERVICES SPÉCIAUX

RATTACHÉS AUX BUDGETS DES EXERCICES 1840 A 1850.

Situation au 1^{er} septembre 1850.

TABLEAU GÉNÉRAL des crédits pour des services

SITUATION AU 1^{er}

DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES RATTACHÉES AUX				
		1840.	1842.	1843.	1845.	1846.
Département des Travaux Publics.						
<i>Chemin de fer</i>						
Loi du 21 juin 1840 . . . 4,489,877 59	58,441,580 77	57,150,903 50	"	808,203 15	"	502,854 81
Loi du 26 juin 1840 . . . 55,951,505 58						
<i>Routes pavées et ferrées.</i>						
Loi du 21 juin 1840 . . . 510,122 61	5,170,485 54	2,595,754 33	"	551,560 40	"	25,170 75
Loi du 26 juin 1840 . . . 2,600,362 95						
<i>Achat de 4,000 actions de la Société Rhénane des chemins de fer.</i>						
Loi du 1 ^{er} mai 1840.	5,540,000 "	5,540,600 "	"	"	"	"
Loi du 26 juin 1840.						
<i>Chemin de fer.</i>						
Loi du 29 septembre 1842.	21,000,000 "	"	10,458,723 56	"	1,440,625 65	"
<i>Création et amélioration des voies de communication dans le Luxembourg.</i>						
Loi du 29 septembre 1842.	2,000,000 "	"	708,808 47	"	1,270,855 41	"
<i>Parachèvement de l'entrepôt d'Anvers.</i>						
Loi du 29 septembre 1842.	1,500,000 "	"	459,800 65	"	1,060,199 35	"
<i>Canal du Ruppel au canal de Bois-le-Duc.</i>						
Loi du 29 septembre 1842.	1,750,000 "	"	1,750,000 "	"	"	"
<i>Canal de Zelzaete à la mer du Nord.</i>						
Loi du 26 juin 1842 . . . 1,250,000 "	1,580,000 "	"	941,570 49	"	658,429 51	"
Loi du 18 juillet 1846 . . . 350,000 "						
Département de la Marine.						
<i>Acquisition de trois paquebots, à l'effet d'établir entre la Belgique et l'Angleterre un service de paquebots à vapeur pour le transport des voyageurs et des dépêches.</i>						
Loi du 9 juillet 1845	1,000,000 "	"	"	"	825,975 71	"
A REPORTER.	16,791,466 31	65,074,257 63	25,278,995 17	1,449,763 61	8,254,061 63	528,005 56

spéciaux rattachés aux Budgets des exercices 1840 à 1850.

SEPTEMBRE 1850.

BUDGETS DES EXERCICES				PORTIONS DE CRÉDITS transférées au Budget de l'exercice 1850.			DÉPENSES	RESTE
1847.	1848.	1849.	TOTAL.	Sommes non justifiées au 31 décembre 1849, sur les ordonnances d'ouverture de crédit.	Sommes libres sur les crédits législatifs.	TOTAL.	Liquidées en 1850 et ordonnancées jusqu'au 31 août, y compris les sommes non justifiées au 31 décembre 1849 sur les ordonnances d'ouverture de crédit.	DISPONIBLE au 1 ^{er} sept. 1850.
•	•	24,500 00	58,556,241 52	85,150 45	•	85,150 45	85,150 45	•
•	•	•	5,170,485 54	•	•	•	•	•
•	•	•	5,349,600 •	•	•	•	•	•
•	120,650 70	•	24,000,000 •	•	•	•	•	•
•	20,266 12	•	2,000,000 •	•	•	•	•	•
•	•	•	1,500,000 •	•	•	•	•	•
•	•	•	1,750,000 •	•	•	•	•	•
•	•	•	1,580,000 •	•	•	•	•	•
•	155,589 00	•	977,565 66	•	22,656 54	22,656 54	•	22,656 54
•	204,506 86	24,500 00	96,685,690 52	85,150 45	22,656 54	107,773 70	85,150 45	22,656 54

Suite de l'ÉTAT GÉNÉRAL des crédits pour des services spéciaux

SITUATION AU 1^{er}

DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES RATTACHÉES AUX				
		1840.	1842.	1843.	1843.	1846.
REPORT.	96,791,466 31	63,074,257 65	25,278,095 17	1,449,765 61	8,234,001 05	528,005 56
Département des Travaux Publics.						
<i>Tunnel de Cumplich.</i>						
Loi du 7 mars 1845.	500,000 .	"	"	"	500,000 "	"
<i>Canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine.</i>						
Loi du 6 avril 1845.	1,040,000 "	"	"	"	1,039,996 66	"
<i>Chemin de fer et extension du matériel d'exploitation.</i>						
Loi du 15 avril 1845	7,960,000 -	"	"	"	7,278,856 40	"
<i>Construction d'un canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>						
Loi du 16 mai 1845.	5,500,000 "	"	"	"	5,434,770 48	"
<i>Continuation des travaux du canal de la Campine.</i>						
Loi du 24 septembre 1845.	950,000 "	"	"	"	940,909 "	"
<i>Canal de Deynze à Schiplonck et écoulement des eaux de l'Escaut.</i>						
Loi du 18 juin 1846	800,000 "	1,450,000 "	"	"	"	919,109 19
Loi du 28 mars 1847	250,000 "					
Loi du 17 avril 1848	400,000 "					
<i>Canal de la Campine.</i>						
Loi du 18 juin 1846	200,000 .	"	"	"	"	200,000 "
<i>Réendiguement du polder de Lillo.</i>						
Loi du 18 juillet 1846	508,000 "	520,000 .	"	"	"	517,682 20
Loi du 17 avril 1848	12,000 "					
<i>Chemin de fer.</i>						
Loi du 16 août 1846	5,712,960 "	"	"	"	"	5,256,905 14
<i>Canal de Zelzaete (1^{re} Section)</i>						
Loi du 28 mars 1847	650,000 "	750,000 "	"	"	"	"
Loi du 17 avril 1848	100,000 "					
A REPORTER	117,174,426 51	63,074,257 65	25,278,095 17	1,449,765 61	21,257,684 17	5,221,700 00

rattachés aux Budgets des exercices 1840 à 1850.

SEPTEMBRE 1850.

BUGETS DES EXERCICES				PORTIONS DE CRÉDITS transférées au Budget de l'exercice 1850.			DÉPENSES	RESTE
1847.	1848.	1849.	TOTAL.	Sommes non justifiées au 31 décembre 1849, sur les ordonnances d'ouverture de crédit.	Sommes libres sur les crédits législatifs.	TOTAL.	Liquidées en 1850 et ordonnances jusqu'au 31 août, y compris les sommes non justifiées au 31 décembre 1849 sur les ordonnances d'ouverture de crédit.	DISPONIBLE au 1er sept. 1850.
"	294,506 86	24,500 06	06,685,000 52	85,159 45	22,656 54	107,775 79	85,159 45	22,656 34
"	"	"	500,000	"	"	"	"	"
"	5 34	"	1,040,000	"	"	"	"	"
"	447,565 05	"	7,720,221 45	"	255,778 55	255,778 55	525 15	255,455 40
"	52,241 95	"	3,487,012 41	12,987 50	"	12,987 50	12,987 50	"
"	1 "	"	950,000	"	"	"	"	"
"	"	231,728 87	1,150,858 06	299,161 94	"	299,161 94	299,161 94	"
"	"	"	200,000	"	"	"	"	"
"	"	2,517 80	520,000	"	"	"	"	"
"	"	456,789 68	5,695,602 82	16,053 73	5,215 45	10,267 18	10,267 18	"
725,724 04	"	"	725,724 04	"	24,275 06	24,275 06	"	24,275 06
725,724 04	705,018 18	695,156 41	116,477,180 20	415,342 71	285,003 40	697,246 11	416,870 31	280,566 80

Suite de l'ÉTAT GÉNÉRAL des crédits pour des services spéciaux

SITUATION AU 1^{er}

DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES RATTACHÉES AUX				
		1840.	1842.	1843.	1845.	1846.
REPORT.	117,174,426 31	65,074,257 65	23,278,095 17	1,440,765 61	21,237,684 17	5,221,700 09
Département des Travaux Publics. (Suite.)						
—						
Canal de Zelzate (2 ^e Section.)						
Loi du 28 mars 1847 . . . 720,000 »	1,535,000 »	»	»	»	»	»
Loi du 17 avril 1848 . . . 435,000 »						
Loi du 17 juillet 1849 . . . 400,000 »						
Amélioration du régime des eaux du sud de Bruges.						
Loi du 28 mars 1847	580,000 »	»	»	»	»	»
Achèvement de l'entrepôt d'Anvers.						
Loi du 15 mai 1847.	540,000 »	»	»	»	»	»
Canal de la Campine.						
Loi du 15 mai 1847.	434,000 »	»	»	»	»	»
Loi du 17 avril 1848 . . . 134,000 »						
Construction d'un canal de navigation, destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine.						
Loi du 15 mai 1847.	580,000 »	»	»	»	»	»
Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maastricht à Bois-le-Duc.						
Loi du 22 mars 1848 . . . 2,000,000 »	5,600,000 »	»	»	»	»	»
Loi du 18 mai 1848. . . . 800,000 »						
Loi du 17 juillet 1849 . . . 800,000 »						
Chemin de fer.						
Loi du 21 avril 1848 . . . 5,000,000 »	7,005,611 58	»	»	»	»	»
Loi du 24 mai 1848. . . . 2,005,611 58						
Canal de Deynze à Schipdonck.						
Loi du 17 juillet 1849	500,000 »	»	»	»	»	»
Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maastricht à Bois-le-Duc.						
Loi du 4 juin 1850.	590,000 »	»	»	»	»	»
A REPORTER.	152,150,057 60	65,074,257 65	23,278,095 17	1,440,765 61	21,237,684 17	5,221,700 09

rattachés aux Budgets des exercices 1840 à 1850.

SEPTEMBRE 1850.

BUDGETS DES EXERCICES				PORTIONS DE CRÉDITS transférées au Budget de l'exercice 1850.			DÉPENSES	RESTE
1847.	1848.	1849.	TOTAL.	Sommes non justifiées au 31 décembre 1849 sur les ordonnances d'ouverture de crédit.	Sommes libres sur les crédits législatifs.	TOTAL.	Liquidées en 1850 et ordonnancées jusqu'au 31 août, y compris les sommes non justifiées au 31 décembre 1849 sur les ordonnances d'ouverture de crédit.	DISPONIBLE au 1 ^{er} sept. 1850.
725,724 94	795,918 18	605,136 41	116,477,180 20	413,542 71	283,903 40	697,246 11	416,879 51	280,566 80
1,387,285 50	"	"	1,387,285 50	3,241 10	164,475 40	167,714 50	142,792 11	24,922 39
370,553 10	"	"	370,553 10	9,666 90	"	9,666 90	9,666 90	"
526,186 54	"	"	526,186 54	"	13,815 46	13,815 46	4,427 19	9,586 27
501,788 08	"	"	501,788 08	"	132,211 92	132,211 92	1,520 "	150,691 92
357,523 95	"	"	357,523 95	"	22,676 05	22,676 05	4,932 06	17,723 99
"	3,164,062 02	"	3,164,062 02	135,939 "	301,078 98	435,037 98	435,037 98	"
"	4,940,610 48	"	4,940,610 48	161,017 20	1,905,983 70	2,065,000 90	830,824 34	1,214,176 56
"	"	251,841 49	251,841 49	"	248,158 51	248,158 51	97,468 26	150,690 25
"	"	"	"	"	590,000 "	590,000 "	110,876 66	479,123 34
3,668,642 11	8,899,490 68	946,977 90	127,777,511 36	721,226 01	5,660,299 42	4,581,526 53	2,074,444 81	2,507,081 52

Suite de l'ÉTAT GÉNÉRAL des crédits pour des services spéciaux

SITUATION AU 1^{er}

DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES RATTACHÉES AUX				
		1840.	1842.	1843.	1845.	1846.
REPORT.	132,159,057 69	63,074,257 63	23,278,095 17	1,440,705 61	21,237,684 17	5,221,700 09
Département des Travaux Publics. (Suite.) —						
<i>Canal de Zetsaete à la mer du Nord, entre S^t-Laurent et Damme.</i>						
Loi du 4 juin 1850	150,000 *	"	"	"	"	"
<i>Canal de Deynze à Schipdonck.</i>						
Loi du 4 juin 1850.	550,000 *	"	"	"	"	"
Département de l'Intérieur. —						
<i>Travaux d'amélioration de la voirie vicinale et travaux d'assainissement dans les villes et communes.</i>						
Loi du 4 juin 1850	450,000 *	"	"	"	"	"
	155,069,057 69	63,074,257 63	23,278,095 17	1,440,705 61	21,237,684 17	5,221,700 09

rattachés aux Budgets des exercices 1840 à 1850.

SEPTEMBRE 1850.

BUDGETS DES EXERCICES				PORTIONS DE CRÉDITS transférées au Budget de l'exercice 1850.			DÉPENSES	RESTE
1847.	1848.	1849.	TOTAL.	Sommes non justifiées au 31 décembre 1849, sur les ordonnances d'ouverture de crédit.	Sommes libres sur les crédits législatifs.	TOTAL.	Liquidées en 1850 et ordonnances jusqu'au 31 août, y compris les sommes non justifiées au 31 décembre 1849 sur les ordonnances d'ouverture de crédit.	DISPONIBLE au 1 ^{er} sept. 1850.
3,668,642 11	8,899,400 68	946,077 90	127,777,511 56	721,226 91	5,660,299 42	4,581,526 55	2,074,444 81	2,507,081 52
"	"	"	"	"	150,000 "	150,000 "	20,701 20	109,208 80
"	"	"	"	"	550,000 "	550,000 "	113,095 40	216,904 60
"	"	"	"	"	450,000 "	450,000 "	57,415 15	412,586 87
3,668,642 11	8,899,400 68	946,077 90	127,777,511 56	721,226 91	4,570,299 42	5,201,526 55	2,245,744 54	3,045,781 79

(62)

TABLEAU

DES

RÉSULTATS GÉNÉRAUX DES BUDGETS

DES EXERCICES 1830 A 1850,

*Établissant la comparaison entre les prévisions d'après le vote de la Législature
et les faits réalisés ou à réaliser constatés par les comptes-rendus.*



ÉTAT N° 9.

*Tableau des résultats généraux des Budgets des exercices 1830 à 1850, établissant
ou à réaliser constatés*

EXERCICES.	PRÉVISIONS DES BUDGETS d'après LE VOTE PRIMITIF.		MODIFICATIONS apportées AUX ÉVALUATIONS PRIMITIVES par des lois spéciales.		PRÉVISIONS DES BUDGETS définitivement FIXÉES PAR LES LOIS.		FAITS RÉALISÉS Par suite de l'exécution conformément aux	
	RECETTE.	DÉPENSE.	Augmentation OU DIMINUTION de recette. A. ou D.	Augmentation OU DIMINUTION de dépense. A. ou D.	RECETTE.	DÉPENSE.	RECETTE.	
1830. 4 ^{me} trimestre.	29,807,149 98	31,286,097 41	»	»	29,807,149 98	31,286,097 41	29,807,149 98	
1831.	120,025,460 21	122,606,475 85	»	»	120,025,460 21	122,606,475 85	120,025,460 21	
1832.	157,616,185 30	209,125,966 01	»	D. 2,050,544 13	157,616,185 30	207,095,421 88	157,616,185 30	
1833.	91,584,690 90	102,988,940 75	»	D. 3,547,000 »	91,584,690 90	99,441,940 75	95,550,419 34	
1834.	100,874,520 67	97,425,580 34	D. 2,452,972 08	A. 5,601,590 11	98,421,547 99	103,024,970 42	100,852,307 75	
1835.	94,256,519 80	89,188,445 35	»	A. 5,189,740 51	94,256,519 80	92,578,185 86	95,891,077 28	
1836.	103,518,761 21	103,519,947 66	»	A. 1,667,450 59	103,518,761 21	104,987,398 25	106,020,078 86	
1837.	101,951,968 84	105,820,918 01	»	A. 4,177,701 53	101,951,968 84	107,998,619 54	104,487,766 09	
1838.	121,411,010 41	121,883,570 85	»	A. 1,849,906 98	121,411,010 41	123,733,477 83	121,668,399 86	
1839.	120,192,337 25	120,995,005 78	»	A. 7,795,917 90	120,192,337 25	128,789,821 68	115,934,235 20	
1840.	170,821,038 98	162,517,346 25	»	A. 6,454,034 64	170,821,038 98	168,751,580 87	169,468,951 52	
1841.	101,464,665 64	105,850,186 47	»	A. 15,617,459 14	101,464,665 64	117,467,625 61	101,513,027 81	
1842.	128,207,052 55	128,806,851 60	A. 50,000 »	A. 5,880,539 88	128,207,052 55	132,587,421 48	126,785,972 42	
1843.	126,799,654 18	114,029,692 10	»	A. 8,155,025 64	126,799,654 18	122,182,787 74	125,485,145 66	
							1,567,757,177 28	
1844.	194,519,270 67	194,779,796 67	»	A. 6,659,130 59	194,519,270 67	201,458,927 06	198,810,508 75	
1845.	128,624,685 61	151,609,069 66	»	A. 4,298,499 69	128,624,685 61	153,907,869 35	129,855,954 97	
1846.	115,426,681 56	118,125,915 20	»	A. 5,090,975 12	115,426,681 56	124,116,888 32	114,064,045 57	
1847.	115,657,355 12	120,121,218 49	»	A. 8,864,156 49	115,657,355 12	128,985,574 98	115,828,065 84	
1848.	156,546,166 91	127,095,361 55	A. 290,000 »	A. 15,208,567 64	156,546,166 91	140,501,038 97	146,155,964 09	
1849.	116,821,520 06	112,580,081 71	»	A. 5,566,095 66	116,821,520 06	115,946,175 57	115,059,077 92	
1850.	116,505,022 64	119,968,698 42	A. 2,000,000 »	A. 2,727,085 75	118,505,022 64	122,695,782 13	118,575,228 21	
			D. 2,452,972 68	D. 5,577,544 15				
			A. 2,340,000 »	A. 101,179,771 64				
	2,509,989,556 47	2,535,920,045 84	A. 112,972 68	A. 95,602,227 51	2,509,876,565 79	2,631,522,271 55	2,505,764,015 41	
						121,045,707 56		
						37,546,340 74		
						84,099,566 82		

A DIMINUER les allocations du Budget de la Dette publique de 1832, pour l'exécution des art. 11 et 12 du traité du 15 nov. 1831, lesquelles doivent être considérées comme non avenues. . fr.

Reste excédant de dépenses, d'après le vote des Chambres législatives fr.

la comparaison entre les prévisions d'après le vote de la Législature et les faits réalisés par les comptes rendus.

ET A RÉALISER tion des Budgets, et comptes rendus.		DIFFÉRENCES L'ENTRE LES ÉVALUATIONS ET LES FAITS RÉALISÉS				RÉSULTATS GÉNÉRAUX d'après LES COMPTES RENDUS		Observations
DÉPENSE.	RECETTE		DÉPENSE		Excédants de RECETTE	Excédants de DÉPENSE		
	En plus DU BUDGET.	En moins DU BUDGET	En plus DU BUDGET	En moins DU BUDGET				
31,286,097 41	"	"	"	"	"	1,478,947 43	Réglé définitivement par la loi du 5 mars 1846	
119,213,608 69	"	"	"	3,592,867 14	811,851 52	"	Idem	
163,652,598 98	"	"	"	43,440,823 00	"	6,036,412 98	Idem	
97,197,080 36	1,063,728 44	"	"	2,214,860 39	"	3,846,661 02	Réglé définitivement par la loi du 18 juin 1846	
100,664,570 95	2,430,759 76	"	"	2,360,399 47	187,756 80	"	Idem	
89,922,856 54	"	512,112 52	"	2,432,329 32	3,971,220 74	"	Idem	
102,913,934 43	2,701,517 65	"	"	2,071,463 82	3,104,111 45	"	Réglé définitivement par la loi du 5 mai 1847	
106,104,247 19	2,555,797 25	"	"	1,594,372 06	"	1,616,481 40	Idem	
121,356,865 19	3,257,589 45	"	"	2,376,611 54	3,511,536 37	"	Idem	
126,293,314 71	"	1,258,102 03	"	1,496,506 94	"	8,559,079 54	Idem	
166,007,068 61	"	1,552,107 46	"	2,711,512 26	3,461,882 91	"	Idem	
114,976,787 75	"	121,637 83	"	2,400,837 86	"	13,673,750 94	Réglé définitivement par la loi du 21 mai 1848	
129,392,925 75	"	1,471,080 13	"	2,994,405 73	"	2,606,953 33	Idem	
120,019,248 51	"	3,316,508 52	"	2,155,559 25	3,155,897 15	"	Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1849	
1,587,053,203 "					18,262,269 92	37,578,295 64		
						19,296,025 72		
195,183,657 29	4,291,258 06	"	"	6,253,269 77	3,621,851 44	"	Le règlement des exercices 1844 et 1845 est proposé par des projets de loi de pures en la séance de la Chambre des Représentants du 7 mai 1850	
134,389,349 89	1,251,266 36	"	"	1,515,219 46	"	4,533,597 92		
122,752,990 99	637,561 81	"	"	1,565,889 05	"	3,688,955 92		
127,372,574 99	"	2,129 289 28	"	1,412 999 99	"	15,014,311 15	Résultats du compte définitif	
					3,621,851 44	16,562,690 71	Résultats présumés du compte définitif	
						42,957,859 27		
137,501,928 97	"	10,502,202 82	"	3,000,000 "	8,852,655 12	"	Idem.	
114,946,175 57	"	1,762,242 14	"	1,000,000 "	112 902 55	"	Idem	
121,695,782 15	72,205 57	"	"	1,000 000 "	"	3,120,553 94	Idem	
2,540,877,470 98	19,143,064 55	25,253,612 73	"	90,644,800 40	8,914,957 67	46,058,593 21		
	6,112,548 58		90,644,800 40					
Excédant de dépense résultant de l'exécution des Budgets				fr.	37,413,455 54			

(66)

APERÇU

DES

RECETTES ET DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

COMPRISES DANS LES RÉSULTATS

Des Budgets des exercices 1830 à 1850 inclusivement.



	1830.	1831.	1852.	1853.	1854.	1855.	1856.	1857.
RECETTES								
Produit des domaines vendus (<i>Loi du 27 décembre 1822</i>) versé en certificats de rentes remboursables, dits <i>Dookein los-renten</i> , portés en recette pour ordre dans les comptes de l'État	2,705,575 99	5,914,787 60	5,151,679 53	5,292,105 42	4,150,969 99	2,818,851 58	5,587,446 47	2,772,515 85
Autres recettes pour ordre comprises dans les comptes de l'État	599,554 65	884,857 49	"	"	"	"	"	"
Produit de l'emprunt de 12 millions de florins.	"	25,104,966 80	"	"	"	"	"	"
— — de 10 millions de florins.	"	21,985,245 51	"	"	"	"	"	"
— — de 48 millions de florins (100,800,000 fr.)	"	"	74,592,465 76	"	"	"	"	"
— — du 18 juin 1856 (50 millions de francs de capital, à 4 p. $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$). Cet emprunt a produit net une somme de fr.	27,364,165 74							
Il restait disponible au 1 ^{er} septembre 1850, sur le million de francs réservé pour les paiements à faire aux concessionnaires de la Sambre canalisée.	10,317 54	"	"	"	10,000,000 "	1,490,000 "	15,574,165 74	"
Reste la somme portée en recette dans les comptes de l'État. fr.	27,555,846 40							
Subvention de guerre. (<i>Lois des 28 décembre 1834 et 9 août 1855</i>).	"	"	"	"	"	4,555,716 62	"	"
Produit des ventes de domaines. (<i>Loi du 26 septembre 1855</i>).	"	"	"	"	"	"	"	46,826 98
— de l'emprunt du 25 mai 1858 (50,850,800 francs de capital, à 5 p. $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$).	"	"	"	"	"	"	"	10,000,000 "
Remboursement du prêt fait à la Banque de Belgique en vertu de la loi du 1 ^{er} janvier 1859.	"	"	"	"	"	"	"	"
Produit de la négociation des obligations à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$, créées en vertu de la loi du 21 mars 1844.	"	"	"	"	"	"	"	"
— de l'emprunt du 26 juin 1840 (86,940,000 francs de capital, à 5 p. $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$).	"	"	"	"	"	"	"	"
Loi du 27 mai 1857 fr.	904,488 08							
— 50 juin 1840	1,122,006 78							
MONTANT DU PRODUIT. fr.	2,026,494 86							
Produit des ventes de domaines. Dépenses faites sur le crédit alloué au Budget des dépenses pour ordre de l'exercice 1842	159,072 85							837,906 12
RESTE NET porté en recette dans les comptes de l'État. fr.	1,867,422 03							
Produit de l'emprunt du 29 septembre 1842 (<i>fr. 28,621,718 40 c' de capital, à 5 p. $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$</i>).	"	"	"	"	"	"	"	"
Ressources spéciales provenant de l'exécution du traité conclu avec les Pays-Bas, le 5 novembre 1842	"	"	"	"	"	"	"	"
Recette pour non-emploi du crédit alloué par la loi du 28 février 1842, pour les intérêts et l'amortissement du capital d'acquisition de la <i>Britisch-Queen</i>	"	"	"	"	"	"	"	"
Sommes non employées sur les fonds d'amortissement de l'emprunt du 22 mars 1844, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$, et dont il a été fait recette au profit du trésor	"	"	"	"	"	"	"	"
Produit de l'emprunt du 22 mars 1844, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ (84,656,000 francs de capital).	"	"	"	"	"	"	"	"
— des ventes de domaines, en vertu de la loi du 5 février 1845.	"	"	"	"	"	"	"	"
— des emprunts décrétés par les lois des 26 février et 6 mai 1848.	"	"	"	"	"	"	"	"
— de la réalisation des valeurs mises à la disposition du Gouvernement par la loi du 20 juin 1849, <i>Monteur n° 174</i>	"	"	"	"	"	"	"	"
Exercice 1850 fr.	85,240 75							
— 1851	54,426 59							
— 1852	129,856 80							
— 1853	45,998 25							
— 1854	57,922 27							
— 1855	44,855 50							
— 1856	48,612 05							
— 1857	44,715 95							
Produit à titre de dépenses périodées	59,052 92	"	"	"	"	267,552 92	45,098 25	57,922 27
— 1859	71,054 77							
— 1840	74,296 46							
— 1841	60,595 67							
— 1842	92,787 58							
— 1845	84,606 "							
— 1844	85,705 12							
	1,015,489 04							
TOTAUX DES RECETTES EXTRAORDINAIRES.	5,504,928 62	55,889,857 29	79,744,145 09	5,292,105 42	14,150,969 99	9,110,101 12	18,807,608 44	15,715,171 22

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1850 inclusivement.

1838.	1839.	1840.	1841.	1842.	1843.	1844.	1845.	1846.	1847.	1848.	1849.	1850.	Résultat GÉNÉRAL.
EXTRAORDINAIRES.													
1,158,485 05	96,806 25	92,697 60	201 64	19,015 87	195,298 18	"	"	"	"	"	"	"	53,754,434 95
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,484,212 12
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	25,104,966 80
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	21,985,245 51
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	74,592,465 76
"	"	"	"	"	250,000 "	"	114,682 66	"	100,000 "	25,000 "	"	"	27,555,846 40
1,450 21	1,571 72	1,725 06	"	5,472 76	685 90	1,180 15	524 82	5,175 75	294 68	1,547 08	451 51	"	4,549,814 02
58,054 67	55,265 86	25,172 64	14,964 02	2,527 98	"	"	"	"	"	"	"	"	160,810 15
25,778,055 70	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	55,778,055 70
"	5,896,897 40	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	5,896,897 40
"	105,102 60	"	"	"	"	"	9,897,005 78	"	"	"	"	"	10,000,106 58
"	12,000,000 "	68,112,791 52	"	"	1,440,763 61	"	"	328,005 56	"	"	24,500 06	85,159 45	82,000,000 "
"	"	660,000 "	"	24,704 97	5,885 77	"	"	"	"	540,927 17	"	"	1,867,422 05
"	"	"	"	22,537,424 68	"	"	6,771,658 41	"	"	140,916 91	"	"	20,250,000 "
"	"	"	"	"	16,462,458 90	"	"	404,595 00	"	"	"	"	16,866,855 99
"	"	"	"	"	"	"	"	150,000 "	"	"	"	"	150,000 "
"	"	"	"	"	"	282,186 67	211,640 "	"	"	"	"	"	495,826 67
"	"	"	"	"	"	88,042,240 "	"	"	"	"	"	"	88,042,240 "
"	"	"	"	"	"	"	491,530 76	504,476 50	454,602 79	278,486 92	526,706 05	900,000 "	2,955,802 80
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	57,014,121 10	102,576 99	25,764 97	57,142,465 06
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	507,065 19	507,065 19
44,855 50	48,612 05	44,715 95	59,052 92	71,054 77	74,296 46	60,593 67	92,787 58	84,606 "	85,705 12	"	"	"	1,015,489 04
27,020,867 95	16,180,255 86	68,957,100 65	54,218 58	22,458,181 05	18,454,586 82	88,586,000 47	17,579,827 81	1,474,658 68	658,600 50	57,800,999 18	454,054 59	1,517,967 61	498,951,991 77

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.		1850.	1851.	1852.	1853.	1854.	1855.	1856.	1857.
Certificats de rentes remboursables, dits <i>Domein los-renten</i> , portés en dépense pour ordre dans les comptes de l'État		2,705,575 99	5,914,787 69	5,151,679 55	5,292,105 42	4,150,969 99	2,818,851 58	5,587,446 47	2,772,515 85
Autres dépenses pour ordre comprises dans les comptes de l'État		599,554 63	884,857 49	"	"	"	"	"	"
Dépenses périmées des exercices apurés.		85,249 75	54,426 59	129,856 80	45,098 25	57,922 27	44,855 50	48,612 05	44,715 95
Dépenses extraordinaires pour l'organisation du pays, acquittées avec le produit des emprunts de 12 et 10 millions de florins		"	46,205,554 62	"	"	"	"	"	"
Remboursement des emprunts de 12 et 10 millions de florins, effectué au moyen du produit de l'emprunt de 48 millions de florins (100,800,000 francs, à 5 p. %.)		"	"	46,879,425 28	"	"	"	"	"
Frais de guerre imputés sur l'excédant du produit de l'emprunt de 48 millions de florins		"	"	27,715,040 48	"	"	"	"	"
Construction des chemins de fer.	Loi du 1 ^{er} mai 1854		10,000,000 "						
	— 18 juin 1856		14,524,163 74						
	— 26 mai et 12 novembre 1857		9,066,448 57						
	— 25 mai 1858		25,200,807 82						
	— 28 décembre 1859.		11,051,262 85						
	— 21 juin 1840		4,489,877 39						
	— 26 id.		55,951,503 38						
	— 29 septembre 1842		24,000,000 "	"		10,000,000 "	"	14,524,163 74	9,066,448 57
	— 15 avril 1845		7,960,000 "	"					
	— 16 août 1846		5,712,960 "	"					
	— 21 avril 1848		5,000,000 "	"					
	— 24 mai 1848		2,005,611 58	"					
			168,942,655 15						
Acquisition de l'hôtel Torrington (<i>Ministère de l'Intérieur</i>).		"	"	"	"	180,000 "	"	"	"
Rachat de la Sambre canalisée. (Loi du 26 septembre 1855, approuvant la transaction du 15 avril et le contrat du 3 août de la même année.)	Loi du 26 septembre 1855.		1,490,000 "						
	— 18 juin 1856 (réserve en vertu de l'art. 10 de la transaction du 15 avril 1856		1,000,000 "						
	— 17 avril 1845		4,466,426 60						
	— Paiements du Gouvernement actuel		6,956,426 60	"			1,490,000 "	500,000 "	"
	— — — précédent		5,919,082 89	"					
Créance de la dame veuve Thirionnet (fl. 65,091 88 c.).			155,527 78						
DÉPENSE TOTALE. . . fr.			13,009,057 27						
Dépenses imputées sur la subvention de guerre, perçue pendant le cours de l'exercice 1855		"	"	"	"	"	4,533,716 62	"	"
Rachat du canal de Charleroy. (Loi du 1 ^{er} juin 1859, approuvant la convention du 6 novembre 1854.)	Arrêté du Gouv. provis. du 15 déc. 1850. fl. 100,000 "		211,640 21						
	— — — du 14 avril 1851. fl. 1,000,000 "		2,116,402 11						
	Loi du 1 ^{er} juin 1859 (période du 20 juin 1859 au 1 ^{er} août 1846.)		4,760,067 55						
	— Paiements faits par le Gouvernement actuel	211,640 21	7,088,109 87	2,116,402 11	"	"	"	"	"
	— — — par le Gouv. précédent. (fl. 2,900,000).		6,157,566 15						
DÉPENSE TOTALE. . . fr.			15,225,076 "						
Construction de routes pavées et ferrées	Loi du 18 juin 1856 fr.		550,000 "						
	— 12 novembre 1857.		955,551 43						
	— 25 mai 1858		2,577,225 88						
	— 28 décembre 1859.		968,757 15						
	— 21 juin 1840		510,122 61	"				350,000 "	955,551 45
— 26 —			2,660,562 95						
Montant de la dépense fixée par les lois des 2 mai 1850 et 1 ^{er} juin 1858 fr.			8,000,000 "						
Acquisition de la bibliothèque de feu M. Van Hulthem. (Loi du 15 mars 1857.).		"	"	"	"	"	"	515,000 "	"
Récendiguement des polders de Bergerweert, Lillo et Liefkenshoeck. (Loi du 25 mai 1857.).		"	"	"	"	"	"	"	2,979,899 15
Prêt à la Banque de Belgique. (Loi du 1 ^{er} janvier 1859).		"	"	"	"	"	"	"	"
Achat de 4,000 actions de la Société rhénane des chemins de fer. (Loi des 1 ^{er} mai et 26 juin 1840.).		"	"	"	"	"	"	"	"
Acquisitions de biens avoisinant ou enclavés dans le domaine de Laeken		Montant des allocations.	Montant des dépenses.						
	Loi du 27 mai 1857	100,000 "	89,651 82						
	— 50 juin 1840.	660,000 "	659,445 57						
		760,000 "	749,077 59						
	Loi du 4 janvier 1842 (<i>Budget des dépenses pour ordre</i>).	500,000 "	159,072 85	"	"	"	"	"	89,651 82
	Montant des acquisitions.		908,150 22						
Crédits non consommés par les dépenses.			551,849 78						
		1,260,000 "	1,260,000 "						
Acquisition du bateau à vapeur <i>British-Queen</i> . (Loi du 28 février 1842.) Crédit alloué par la loi du 28 février 1842 fr.			1,520,000 "						
Complément de la dépense imputée sur l'art. 2 du chap. XIV du Budget du Département de l'Intérieur de l'exercice 1841			527,552 48						
			1,847,552 48						
Intérêts et amortissement du capital d'acquisition de la <i>British-Queen</i> . (Loi du 28 février 1842.)		"	"	"	"	"	"	"	"
Création et amélioration des voies de communication dans le Luxembourg. (Loi du 29 septembre 1842.)		"	"	"	"	"	"	"	"
Parachèvement de l'entrepôt d'Anvers	Loi du 29 septembre 1842 fr.		1,500,000 "						
	— 15 mai 1847		540,000 "	"	"	"	"	"	"
			2,040,000 "						

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1850 inclusivement.

1858.	1859.	1840.	1841.	1842.	1845.	1844.	1845.	1846.	1847.	1848.	1849.	1850.	Résultat GÉNÉRAL.
1,158,485 05	96,806 23	92,697 66	201 64	19,015 87	195,298 18	"	"	"	"	"	"	"	55,754,454 95
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,484,212 12
59,052 92	71,054 77	74,296 46	60,595 67	92,787 38	84,606 "	85,705 12	"	"	"	"	"	"	1,015,489 04
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	46,205,554 62
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	46,879,425 28
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	27,715,040 48
25,200,807 82	11,051,262 85	57,150,905 50	"	19,458,725 56	898,205 15	"	11,719,480 05	5,559,757 95	"	5,508,626 52	461,089 74	2,405,186 08	168,942,655 15
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	180,000 "
"	"	"	"	"	4,716,426 60	"	114,682 66	"	100,000 "	25,000 "	"	"	6,946,109 26
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,555,716 62
"	585,802 47	661,575 66	661,575 66	661,575 66	661,575 66	661,575 66	661,575 66	406,011 12	"	"	"	"	7,088,109 87
2,577,225 88	968,757 15	2,593,754 55	"	"	551,560 46	"	"	25,170 75	"	"	"	"	8,000,000 "
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	515,000 "
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,979,899 15
"	5,896,897 40	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	5,896,897 40
"	"	5,549,600 "	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	5,549,600 "
"	"	659,445 57	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	749,077 59
"	"	"	1,847,552 48	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,847,552 48
"	"	"	"	150,000 "	"	"	"	"	"	"	"	"	150,000 "
"	"	"	"	708,898 47	"	"	1,270,855 41	"	"	20,266 12	"	"	2,000,000 "
"	"	"	"	459,800 65	"	"	1,060,199 55	"	526,186 54	"	"	15,815 46	2,040,000 "

Suite des DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.				1850.	1851.	1852.	1853.	1854.	1855.	1856.	1857.
Canal du Ruppel au canal de Bois-le-Duc, ou canal de la Campine (Loi du 10 février 1843.)	Loi du 29 septembre 1842.	1,750,000	"								
	— 24 juillet 1844.	1,110,000	"								
	— 24 septembre 1845.	950,000	"								
	— 18 juin 1846.	200,000	"								
	— 15 mai 1847.	280,000	"								
	— 17 avril 1848.	154,000	"								
			4,444,000	"							
Canal de Zelzacte.	A la mer du Nord. { Loi du 26 juin 1842.	1,250,000	"								
	— 18 juillet 1846.	550,000	"								
	Première section. { — 28 mars 1847.	650,000	"								
	— 17 avril 1848.	100,000	"								
	Deuxième section. { — 28 mars 1847.	720,000	"								
	— 17 avril 1848.	455,000	"								
			400,000	"							
			3,885,000	"							
Payements faits en exécution du traité conclu avec les Pays-Bas, le 5 novembre 1842. (Loi du 21 mai 1845.).				"	"	"	"	"	"	"	"
Rachat du capital de 80,000,000 de florins, à 2 1/2 p. o/o, dont il est fait mention au n° 7 de l'art. 65 du traité conclu avec les Pays-Bas le 5 novembre 1842.				"	"	"	"	"	"	"	"
Acquisition de trois paquebots, à l'effet d'établir entre la Belgique et l'Angleterre un service de paquebots à vapeur pour le transport des voyageurs et des dépêches. (Loi du 9 juillet 1845.).				"	"	"	"	"	"	"	"
Tunnel de Cumplich. (Loi du 7 mars 1845.).				"	"	"	"	"	"	"	"
Canal de navigation destiné à mettre la ville de Tornhout en communication avec le canal de la Campine.	Loi du 6 avril 1845.	1,040,000	"								
	— 15 mai 1847.	380,000	"								
		1,420,000	"								
Propriétés acquises de M. Duchastel, sises près du domaine de Tervueren. (Loi du 17 avril 1845.).				"	"	"	"	"	"	"	"
Construction d'un canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc.	Loi du 16 mai 1845.	3,500,000	"								
	— 22 mars 1848.	2,000,000	"								
	— 18 mai 1848.	800,000	"								
	— 17 juillet 1849.	800,000	"								
	— 4 juillet 1850.	500,000	"								
			7,600,000	"							
Mesures relatives aux subsistances.	Loi du 24 septembre 1845.	2,000,000	"								
	— 20 décembre 1846.	1,500,000	"								
	— 6 mai 1847.	500,000	"								
	— 31 décembre 1847.	500,000	"								
		4,500,000	"								
Crédits non consommés par les dépenses.			16,150 90								
RESTE DÉPENSES.			4,285,840 10								
Acquisition d'un hôtel rue de la Loi, n° 10, à Bruxelles. (Ministère des Finances.).				"	"	"	"	"	"	"	"
Canal de Deynze à Schipdonck et écoulement des eaux de l'Escaut.	Loi du 18 juin 1846.	800,000	"								
	— 28 mars 1847.	250,000	"								
	— 17 avril 1848.	400,000	"								
	— 17 juillet 1849.	500,000	"								
	— 4 juin 1850.	530,000	"								
			2,280,000	"							
Réendiguement du polder de Lillo.	Loi du 18 juillet 1846.	508,000	"								
	— 17 avril 1848.	12,000	"								
		520,000	"								
Perfectionnement de l'industrie linière. (Loi du 20 décembre 1846.).				"	"	"	"	"	"	"	"
Mesures relatives aux irrigations, aux défrichements et à la colonisation de la Campine et ailleurs, s'il y a lieu.	Loi du 20 décembre 1846.	150,000	"								
	— 25 mars 1847.	350,000	"								
		500,000	"								
Hôtel rue du Nord, à Bruxelles, acquis de M. Hauman. (Loi du 8 mars 1847.).				"	"	"	"	"	"	"	"
Amélioration du régime des eaux du sud de Bruges. (Loi du 28 mars 1847.).				"	"	"	"	"	"	"	"
Acquisition de deux hôtels, n° 12 et 14, rue de la Loi, et d'une maison, n° 5, rue de l'Orangerie, à Bruxelles. (Loi du 8 mai 1847.).				"	"	"	"	"	"	"	"
Maintien du travail industriel, agricole et artistique; exportation des fabricats et produits belges, et toutes autres mesures à prendre dans l'intérêt des classes ouvrières.	Loi du 18 avril 1848.	2,000,000	"								
	— 21 juin 1849.	500,000	"								
		500,000	"								
			3,000,000	"							
Dépenses extraordinaires du Département de la Guerre.	Loi du 15 avril 1848.	9,000,000	"								
	Économie présumée sur ce crédit.	2,500,000	"								
	Montant des dépenses présumées.	6,500,000	"								
Travaux d'amélioration de la voirie vicinale et travaux d'assainissement dans les villes et communes. (Loi du 4 juin 1850.).				"	"	"	"	"	"	"	"
Établissement des télégraphes électriques sur les lignes de chemins de fer de l'État. (Loi du 4 juin 1850.).				"	"	"	"	"	"	"	"
TOTAUX DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.				5,599,818 56	55,175,828 50	79,873,999 89	5,558,103 65	14,588,892 26	8,887,405 50	19,125,222 26	15,886,760 75

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1850 inclusivement.

1858.	1859.	1840.	1841.	1842.	1845.	1844.	1845.	1846.	1847.	1848.	1849.	1850.	Résultat GÉNÉRAL.
"	"	"	"	1,750,000 "	"	1,110,000 "	949,999 "	200,000 "	501,788 08	1 "	"	152,211 92	4,444,000 "
"	"	"	"	941,570 40	"	"	658,429 51	"	2,115,010 44	"	"	191,989 56	5,885,000 "
"	"	"	"	"	5,551,258 50	"	"	"	"	"	"	"	5,551,258 50
"	"	"	"	"	"	84,656,000 "	"	"	"	"	"	"	84,656,000 "
"	"	"	"	"	"	"	825,975 71	"	"	155,589 95	"	22,656 54	1,000,000 "
"	"	"	"	"	"	"	500,000 "	"	"	"	"	"	500,000 "
"	"	"	"	"	"	"	1,059,996 66	"	557,525 95	5 54	"	22,676 05	1,420,000 "
"	"	"	"	"	"	"	59,402 65	"	"	"	"	"	59,402 65
"	"	"	"	"	"	"	5,454,770 48	"	"	5,217,205 95	"	1,058,025 57	7,690,000 "
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	1,997,559 40	1,499,215 50	787,085 20	"	"	"	4,285,840 10
"	"	"	"	"	"	"	52,504 57	209,995 43	"	"	"	"	262,500 "
"	"	"	"	"	"	"	"	919,109 19	"	"	485,570 56	877,520 45	2,280,000 "
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	517,682 20	"	"	2,317 80	"	520,000 "
"	"	"	"	"	"	"	"	500,000 "	"	"	"	"	500,000 "
"	"	"	"	"	"	"	"	500,000 "	"	"	"	"	500,000 "
"	"	"	"	"	"	"	"	"	165,000 "	"	"	"	165,000 "
"	"	"	"	"	"	"	"	"	370,555 10	"	"	9,666 90	580,000 "
"	"	"	"	"	"	"	"	"	490,000 "	"	"	"	490,000 "
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,000,000 "	500,000 "	500,000 "	3,000,000 "
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6,500,000 "	"	"	6,500,000 "
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	450,000 "	450,000 "
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	250,000 "	250,000 "
26,975,571 67	16,450,540 87	64,562,072 98	2,569,505 45	24,202,174 08	10,656,728 55	86,511,078 78	24,105,189 11	8,156,922 14	5,210,727 51	17,424,490 68	1,446,977 90	5,911,526 55	496,457,552 82

TABLEAU
PRÉSENTANT LES RÉSULTATS DES BUDGETS
DES EXERCICES 1850 A 1850 INCLUSIVEMENT,

*Dégagés des recettes et des dépenses extraordinaires qui ont été rattachées
à ces exercices.*



ÉTAT N° 41.

Tableau présentant les résultats des Budgets des exercices 1830
extraordinaires qui ont été

EXERCICES.	BUDGET ORDINAIRE.				BUDGET		
	RECETTE.	DÉPENSE.	EXCÉDANT		Ressources EXTRAORDINAIRES et spéciales.	RECETTES POUR ORDRE.	TOTAL DES RECETTES
			DE RECETTE.	DE DÉPENSE.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.
1830	26,302,221 36	27,686,278 85	»	1,184,057 49	»	3,304,928 62	3,304,928 62
1831	66,133,602 92	64,037,780 39	2,097,822 53	»	47,090,212 11	0,799,643 18	33,889,837 29
1832	77,872,042 21	83,778,588 39	»	5,906,546 18	74,892,463 76	5,181,679 33	79,744,143 09
1833	88,038,315 92	91,858,976 71	»	3,800,662 79	»	3,292,403 42	3,292,403 42
1834	86,701,337 76	86,273,678 69	425,659 07	»	10,000,000 »	4,130,969 99	14,130,969 99
1835	84,783,976 16	81,033,433 04	3,748,543 12	»	6,291,249 34	2,818,831 38	9,110,101 12
1836	87,212,470 42	83,790,712 17	3,421,758 25	»	13,420,161 97	3,387,446 47	13,807,608 44
1837	90,772,394 87	90,217,486 74	555,108 13	»	10,942,633 37	2,772,315 83	13,715,171 22
1838	97,647,331 93	94,381,291 82	3,266,040 11	»	23,862,382 88	1,138,483 03	27,020,867 93
1839	99,733,981 34	107,842,773 87	»	8,088,792 53	16,083,447 63	96,806 23	16,180,233 86
1840	100,531,830 89	101,444,993 63	»	913,162 74	68,844,402 97	92,697 66	68,937,100 63
1841	101,388,809 23	112,407,484 30	»	11,118,675 07	34,016 94	201 64	34,218 58
1842	104,327,791 39	105,190,731 67	»	862,940 28	22,439,163 16	19,013 87	22,638,181 03
1843	103,048,758 84	109,392,320 16	»	6,343,561 32	18,241,088 64	193,298 18	18,434,386 82
1844	110,424,499 26	108,674,378 31	1,749,920 95	»	88,386,009 47	»	88,386,009 47
1845	112,276,124 16	110,286,160 78	1,989,963 38	»	17,379,827 81	»	17,379,827 81
1846	112,589,384 69	114,616,077 13	»	2,026,692 46	1,474,638 68	»	1,474,638 68
1847	112,880,463 23	122,361,647 68	»	9,472,184 43	638,600 39	»	638,600 39
1848	108,332,964 91	110,877,438 29	»	11,544,473 38	37,800,999 18	»	37,800,999 18
1849	114,603,043 33	113,499,197 47	1,103,846 06	»	434,034 39	»	434,034 39
1850	117,037,260 60	115,784,233 82	1,253,026 78	»	1,317,967 61	»	1,317,967 61
	2,004,812,023 64	2,044,440,138 43	19,627,846 18	30,261,960 67	463,713,344 70	35,238,647 07	498,951,991 77
			39,889,806 85				

à 1850 inclusivement, dégagés des recettes et des dépenses rattachées à ces exercices.

EXTRAORDINAIRE.					RÉSULTATS GÉNÉRAUX DES BUDGETS.				
DÉPENSES extraordinaires.	DÉPENSES POUR ORDRE.	TOTAL DES DÉPENSES.	EXCÉDANT		RECETTE.	DÉPENSE.	EXCÉDANT		
9.	10.	11.	DE RECETTE.	DE DÉPENSE.	14.	15.	DE RECETTE.	DE DÉPENSE.	
			12.	13.			16.	17.	
294,889 94	3,304,928 62	3,599,818 56	"	294,889 94	29,807,149 98	31,286,097 41	"	1,478,947 43	
48,376,183 12	6,799,615 18	55,175,828 30	"	1,283,971 01	120,025,460 21	119,213,608 69	811,831 52	"	
74,722,320 56	5,151,679 35	79,873,999 89	"	129,856 80	157,616,185 30	163,652,598 28	"	6,036,412 98	
45,998 23	5,292,105 42	5,338,103 65	"	45,998 23	93,350,419 34	97,197,080 36	"	3,846,661 02	
10,237,922 21	4,150,969 99	14,388,892 26	"	237,922 27	100,852,507 75	100,664,570 93	187,736 80	"	
6,068,551 92	2,818,851 58	8,887,403 50	222,697 62	"	93,894,077 28	89,922,856 54	5,971,220 74	"	
15,737,775 70	3,387,446 47	19,125,222 26	"	317,615 82	103,020,078 86	102,915,034 43	5,104,144 43	"	
13,114,244 90	2,772,515 85	15,886,760 75	"	2,171,389 55	104,487,766 09	106,104,247 49	"	1,616,481 40	
25,817,086 62	1,158,485 05	26,975,571 67	45,293 26	"	124,668,399 86	121,386,863 49	5,311,536 37	"	
16,353,754 64	96,806 25	16,450,540 87	"	270,287 01	115,934,235 20	124,293,514 74	"	8,359,079 54	
64,469,373 52	92,697 66	64,562,072 98	4,378,027 63	"	169,468,951 52	166,007,068 61	3,461,882 91	"	
9,569,101 81	201 64	2,569,303 45	"	2,515,084 87	101,543,027 81	114,976,787 75	"	13,633,759 94	
24,183,158 21	19,015 87	24,202,174 08	"	1,743,995 05	126,785,072 42	129,392,925 75	"	2,606,953 53	
10,465,450 17	193,298 18	10,658,728 35	7,777,658 47	"	123,483,145 66	120,049,248 51	3,433,897 15	"	
86,511,078 78	"	86,511,078 78	1,874,930 69	"	198,810,508 75	198,188,637 29	3,624,851 44	"	
24,103,189 11	"	24,103,189 11	"	6,523,561 50	129,855,951 97	134,589,349 89	"	4,535,397 92	
8,156,922 14	"	8,156,922 14	"	6,662,265 46	114,064,043 37	122,752,999 29	"	8,688,955 92	
5,210,727 51	"	5,210,727 51	"	4,572,126 72	113,328,065 84	127,575,574 99	"	14,044,311 15	
17,424,490 68	"	17,424,490 68	20,376,508 50	"	146,153,964 09	137,501,928 97	8,832,035 12	"	
1,446,977 90	"	1,446,977 90	"	992,945 51	115,039,077 92	114,946,175 37	112,902 55	"	
5,911,526 53	"	5,911,526 53	"	4,593,558 72	118,575,228 21	121,693,782 15	"	3,120,553 94	
461,198,685 75	35,258,647 07	496,457,332 82	54,672,119 19	52,157,460 24	2,503,764,015 41	2,540,877,470 95	50,852,059 03	67,965,514 57	
			2,515,638 95				37,113,455 54		

APERÇU GÉNÉRAL

DE

LA DETTE CONSTITUÉE.

**APERÇU GÉNÉRAL de la Dette constituée, à la date du 1^{er} mai
pour les Dettes à 4 et 2 1/2 p. %, et à**

NATURE ET ORIGINE DE LA DETTE.	TAUX DE L'INTÉRÊT.
DETTE ORDINAIRE. Avantages de navigation et de commerce assurés à la Belgique par le traité du 5 novembre 1842. Cession faite à l'État par la ville de Bruxelles de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art. Dérivant de l'exécution de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842. Provenant de l'exécution de la loi du 1^{er} mai 1842 sur la réparation des pertes causées par les événements de guerre de la révolution Résultant de la conversion, autorisée par la loi du 21 mars 1844, de l'emprunt de fr. 100,800,000 à 5 p. %, contracté en 1831 et 1832, pour les besoins du service ordinaire. (Frais de premier établissement). L'emprunt de 84,656,000 francs a produit une somme effective de 83,042,240 francs, qui a été employée de la manière suivante : 1^o fr. 84,656,000 » au rachat du capital de 169,312,000 francs (80,000,000 de florins) de dette à 2 1/2 p. %, dont il est fait mention au n° 7 de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842; 2^o » 5,386,240 » ont été portés en recette au profit du trésor dans le compte de l'exercice 1844. Le capital des emprunts à 5 p. % autorisés par les lois du 26 février et du 6 mai 1848, s'élèvera approximativement à fr. 37,768,000 » Sur cette somme il faut imputer celle de (1^{re} partie). » 9,000,000 » Allouée au Département de la Guerre par la loi du 15 avril 1848 (<i>Moniteur</i> n° 109), pour les dépenses extraordinaires et éventuelles jusqu'au 1^{er} septembre 1848. Différence portée à la dette extraordinaire. fr. 28,768,000 »	
DETTE EXTRAORDINAIRE, CRÉÉE POUR CONSTRUCTION DES CHEMINS DE FER, ROUTES, CANAUX, ETC. L'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 p. %, produit une somme effective de fr. 27,564,165 74 c^s, qui a été spécialement affectée : 1^o Au remboursement des bons du trésor émis en 1834, pour le chemin de fer; 2^o Au remboursement des bons du trésor émis pour la rétrocession de la Sambre canalisée; 3^o Jusqu'à concurrence du complément du produit de l'emprunt, à la construction de routes nouvelles, pavées et ferrées, et à la continuation des travaux du chemin de fer. 4 p. %. L'emprunt de 50,850,800 francs, à 5 p. %, a produit une somme effective de fr. 55,778,053 70 c^s, qui a été spécialement affectée : 1^o Au remboursement d'un capital de 10,000,000 de francs en bons du trésor, émis pour travaux de chemins de fer et de routes pavées et ferrées; 2^o A la continuation des travaux du chemin de fer. 5 p. %. L'emprunt de 86,040,000 francs a été autorisé et réalisé à concurrence d'un capital effectif de 82,000,000 de francs, qui a été affecté comme suit : 1^o fr. 37,666,000 » à la continuation des lignes décrétées du chemin de fer; 2^o » 12,000,000 » à l'extinction des bons du trésor émis pour travaux du chemin de fer et de routes pavées et ferrées; 3^o » 5,349,600 » à solder le prix d'achat de 4,000 actions du chemin de fer liégeois; 4^o » 5,045,866 31 à acquitter des créances arriérées dues pour construction de routes pavées et ferrées; 5^o » 5,038,533 69 à l'extinction de bons du trésor. 5 p. % (1840). L'emprunt de fr. 28,021,718 40 c^s a été contracté en vertu de la loi du 29 septembre 1842, pour réaliser un capital effectif de 29,250,000 francs qui a été affecté comme suit : 1^o fr. 24,000,000 » à l'achèvement du chemin de fer. (Bâtiments et clôtures des stations et matériel de locomotion); 2^o » 2,000,000 » à la création et à l'amélioration des voies de communication du Luxembourg; 3^o » 1,500,000 » au parachèvement de l'entrepôt d'Anvers; 4^o » 1,750,000 » au creusement d'un canal à petite dimension du Rupel au canal de Bois-le-Duc; 5 p. % (1842). La seconde partie de la dette à 4 1/2 p. %, 1^{re} série, provient : 1^o De la conversion du capital non amorti de l'emprunt de fr. 1,481,481 48 c^s, créé en 1829, pour l'érection de l'entrepôt d'Anvers, montant à fr. 1,580,200 » 2^o De l'émission d'un capital nominal de » 9,721,000 » qui a été effectuée pour la conversion de 10,000,000 de francs de la dette flottante. 4 1/2 p. % (Conversion.) La 2^e partie des emprunts de 1848, à 5 p. %, s'élevant à une somme approximative de 28,768,000 francs, est spécialement affectée : 1^o Au remboursement du capital des bons du trésor échus jusqu'au 1^{er} septembre 1848 et émis pour travaux de chemin de fer, canaux, s'élevant à fr. 15,822,000 » 2^o A divers travaux d'utilité publique pour une somme d'environ » 12,946,000 » Fr. 28,768,000 »	
TOTAL GÉNÉRAL.	fr.

1850, pour les Dettes à 5 et à 4 1/2 p. 0/0, à celle du 1^{er} juillet 1850,
celle du 1^{er} août, pour la Dette à 5 0/0.

CAPITAL			DOTATION ANNUELLE.		FRAIS	Observations.
PRIMITIF.	AMORTI.	A AMORTIR.	INTÉRÊTS.	AMORTISSEM ⁷ .	ANNUELS.	
»	»	»	846,560 »	»	»	
»	»	»	500,000 »	»	»	
389,417,651 74	169,512,000 »	220,105,651 74	5,502,810 78	»	3,000 »	
7,634,000 »	415,000 »	7,209,000 »	228,720 »	76,310 »	5,000 »	
84,511,652 »	5,141,655 10	79,199,978 90	3,795,375 44	815,416 52	15,255 »	
81,056,000 »	2,515,750 »	82,510,250 »	3,809,520 »	423,280 »	15,000 »	
9,000,000 »	»	9,000,000 »	450,000 »	»	125 »	
575,059,265 74	177,181,405 10	597,884,860 64	14,932,814 22	1,512,956 52	54,580 »	
50,000,000 »	5,877,000 »	24,123,000 »	1,200,000 »	500,000 »	3,000 »	
50,850,800 »	10,781,800 »	40,069,000 »	1,525,524 »	508,508 »	54,000 »	
86,940,000 »	5,990,672 »	82,949,528 »	4,517,000 »	869,400 »	150,000 »	
28,621,718 40	817,992 »	27,805,726 40	1,451,085 92	286,217 18	45,000 »	
11,101,200 »	676,755 79	10,424,446 21	499,554 »	111,012 »	1,715 »	
28,768,000 »	»	28,768,000 »	1,458,400 »	»	575 »	
256,281,718 40	22,144,217 79	214,137,500 61	10,441,565 92	2,075,157 18	214,120 »	
811,520,982 14	199,528,620 89	611,992,561 25	25,574,578 14	3,418,075 50	248,500 »	
			28,792,451 64			

TABLE DES MATIÈRES.

Situation générale du trésor public, au 1 ^{er} septembre 1850.	iii — ix
N° 1. — État général de la situation du trésor au 1 ^{er} septembre 1850	2 — 5
N° 2. — État de la situation du Budget général des recettes de l'exercice 1848, au 1 ^{er} septembre 1850	8 — 15
<i>Annexe à l'état n° 2. — État général des produits des emprunts décrétés par les lois des 26 février et 6 mai 1848, tels que ces produits ont été attribués au Budget de l'exercice 1848.</i>	<i>14 — 15</i>
N° 3. — État de la situation du Budget général des recettes de l'exercice 1849, au 1 ^{er} septembre 1850.	18 — 25
N° 4. — État de la situation du Budget général des recettes de l'exercice 1850, au 1 ^{er} septembre 1850	26 — 31
N° 5. — État de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1848, au 1 ^{er} septembre 1850	34 — 39
N° 6. — État de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1849, au 1 ^{er} septembre 1850.	42 — 45
N° 7. — État de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1850, au 1 ^{er} septembre 1850	48 — 51
N° 8. — Tableau général des crédits pour des services spéciaux rattachés aux Budgets des exercices 1840 à 1850. — Situation au 1 ^{er} septembre 1850.	54 — 61
N° 9. — Tableau des résultats généraux des Budgets des exercices 1850 à 1850, éta- blissant la comparaison entre les prévisions d'après le vote de la Législa- ture et les faits réalisés ou à réaliser constatés par les comptes-rendus.	64 — 65
N° 10. — Aperçu des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1850 inclusivement.	68 — 73
N° 11. — Tableau présentant les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1850 in- clusivement, dégagés des recettes et des dépenses extraordinaires qui ont été rattachées à ces exercices.	76 — 77
N° 12. — Aperçu général de la Dette constituée à la date du 1 ^{er} mai 1850, pour les Dettes à 5 et à 4 1/2 p. 0/0, à celle du 1 ^{er} juillet 1850, pour les Dettes à 4 et 2 1/2 p. 0/0, et à celle du 1 ^{er} août, pour la Dette à 5 p. 0/0.	80 — 84
